

JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. SEPTEMBRE 1793.

*Neque te ut miretur turba, labores,
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*

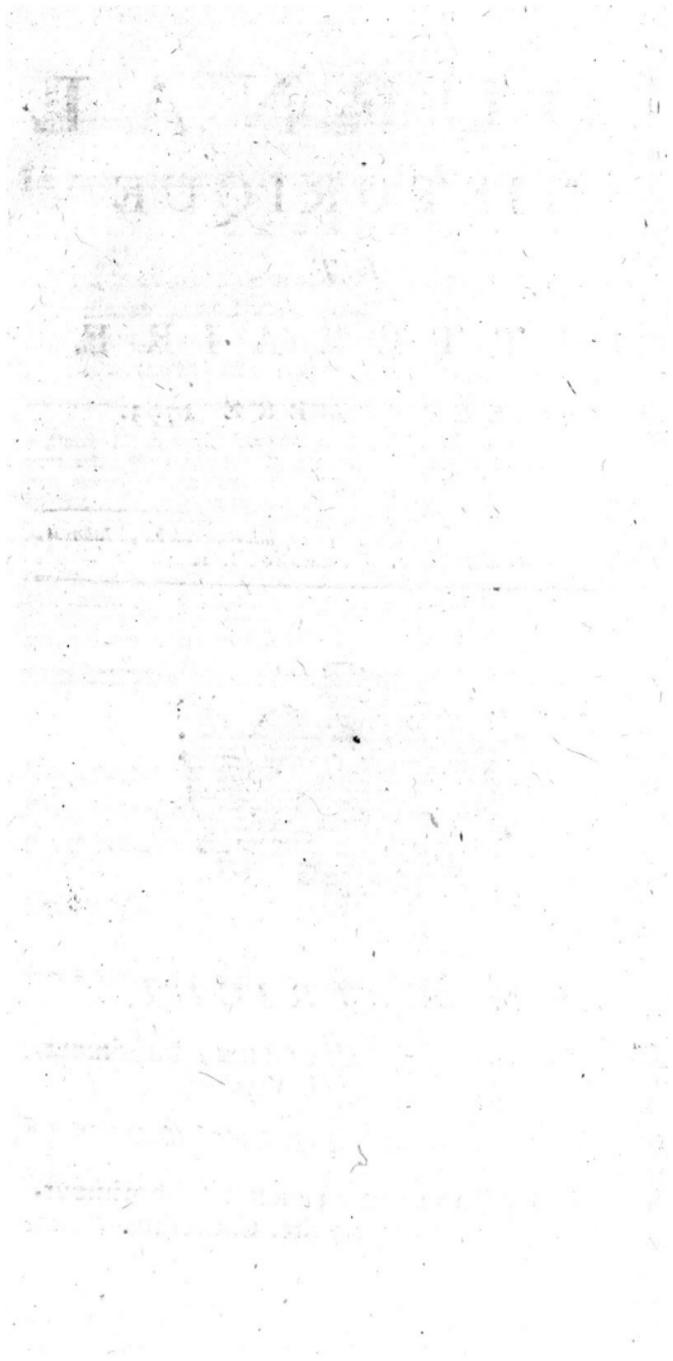


A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.





JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. Septembre 1793.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Considérations sur l'intérêt des puissances
de l'Europe dans la révolution françoise.
Seconde édition, corrigée.*

Tua res agitur.

A Londres, chez M. Owen, à Bruxelles
chez Le Charlier, 1793. In-8°. de 28. pag.

L'AUTEUR de ces *Considérations* est aussi du nombre de ceux qui craignent que les puissances coalisées ne manquent de fermeté pour le rétablissement de l'ordre en France, & que de fausses vues de modération, d'une foible & trompeuse politique, n'aboutissent enfin à un jacobinisme mitigé, & à la constitution de 1789. » La modération, dit-il, doit

Autres
confid.
sur le même
objet,
15 Août
P. 563.

„ fans doute accompagner toujours la sagesse ;
 „ mais la modération devient ou ridicule , ou
 „ dangereuse , lorsqu'on n'est point investi
 „ de la force nécessaire pour la diriger à vo-
 „ lonté. Lorsque le crime élève sa tête avec
 „ audace au-dessus de tout ce qu'il menace ,
 „ il faut commencer par le renverser , avant
 „ de pouvoir bien distinguer ceux qui l'ont
 „ embrassé par erreur , ou par affection. Cer-
 „ tes on ne sauroit trop plaindre les Fran-
 „ çois que l'erreur aveugle ; mais s'ils y persé-
 „ verent , & qu'ils favorisent constamment le
 „ crime , on ne sauroit se dispenser de les ar-
 „ racher par la force à cette erreur funeste.
 „ C'est aujourd'hui la force qu'il faut employer.
 „ La modération fera ensuite aussi utile , qu'elle
 „ a été jusqu'à présent contraire aux vues de
 „ ceux qui n'ont pas su connoître que le
 „ crime volontaire n'en devient que plus hardi ,
 „ à mesure qu'on montre plus de modéra-
 „ tion , qu'il prend toujours pour de la crainte.
 „ La modération est l'effet moderne de l'erreur
 „ des souverains & de leurs ministres , comme
 „ le crime est l'effet moderne de l'erreur des
 „ peuples. Ces effets ont leur source commune
 „ dans la fausse philosophie & la fausse phi-
 „ lantropie , qui , en ménageant les méchants ,
 „ immolent les bons. „

Ce n'est pas aux maux de la France que
 se bornent le zèle & les réflexions de l'au-
 teur , il fonde les plaies de toute l'Europe , &
 les trouve très-profondes. A les bien exami-
 ner , on douteroit presque s'il y a lieu en-
 core à des remèdes. „ Les hommes qui se

» croyoient en France, & qui se croient dans
» toute l'Europe, le plus de talens & de ver-
» tu, font les gens de lettres, & les avo-
» cats, deux classes par-tout très-nombreuses
» & très-dangereuses. Veut-on juger de quoi
» ces deux especes d'hommes font capables ?
» Il n'y a qu'à porter les regards vers la
» France. La vertu & les talens des gens de
» lettres coalisés avec les légistes, ont produit
» ce monstre politique, auquel ils avoient
» donné le nom de Constitution, & dans
» le sein duquel devoit se développer cet au-
» tre monstre que ses auteurs ont nommé la
» République. Ce font eux qui ont rédigé ce
» code de sang, qu'ils ont appelé Déclara-
» tion des droits de l'homme. C'est enfin
» principalement des légistes & gens de let-
» tres qu'est composée cette assemblée de Dra-
» cons, dont les loix de sang ne font favo-
» rables qu'aux brigands, consternent la vertu,
» & annoncent la dernière dégradation de
» l'homme. Ces deux classes font malheureu-
» sement très-nombreuses dans toute l'Europe,
» & le nombre des individus qui leur appar-
» tiennent, qui se font préservés des erreurs
» & des fureurs qui dirigent les autres, est
» si foible, que les souverains ne sauroient
» exercer une trop grande vigilance sur tous.
» Les académies font devenues les sanctuaires
» de cette secte philosophique qui prétend
» à la plénitude de la science & des talens.
» Les cabinets & les sociétés littéraires font
» de vraies succursales du grand repaire connu
» aujourd'hui par-tout sous le nom de Club

„ des Jacobins. La plupart des instituteurs de
 „ la jeunesse & des jeunes princes, sont mem-
 „ bres de cette secte. Beaucoup d'universités
 „ sont des séminaires de doctrine révolution-
 „ naire. Ce sont toutes ces sources corrom-
 „ pues qu'il est urgent de purifier. C'est par-là
 „ qu'il faut commencer la réforme des abus
 „ de chaque état, parmi lesquels un des plus
 „ grands est d'abandonner au hasard tout ce
 „ qui a rapport à l'éducation ou à l'instruc-
 „ tion. La réforme des abus dans cette par-
 „ tie, diminueroit bientôt la classe des gens
 „ de lettres au point desirable, pour qu'au
 „ lieu d'être nuisibles, ils fussent utiles à l'é-
 „ tat, en secondant les vues d'un sage gou-
 „ vernement sans prétendre le diriger. „ (a)

(a) Voyez touchant les avocats, 15 Août 1793, p. 644. — Sur les gens de lettres, 15 Octob. 1792, p. 272. — Art. FRÉDÉRIC-GUILLAUME I., GERALDI, LOUIS XIV, MONTARROYO, J. J. ROUSSEAU, dans le *Dict. Hist.* — Sur les académies, Art. FRÉDÉRIC II, roi de Prusse, HANS-SACHS, ISAURE, MURATORI, OLIVET, PIRON, PLESSIS Armand, PTOLOMÉE LAGUS. — De toutes les opérations de l'Assemblée & de la Convention Nationale, la seule bonne & raisonnable est la suppression des académies, de ces clubs ergoteurs, plus dangereux encore que ceux des cafés & des cabarets, à raison d'une dose de vanité de plus. L'académie françoise étoit devenue précisément une tourbe d'athées raisonneurs; les autres étoient plus ou moins infectées. Bailly, Condorcet, Brissot, Marat, Garat, tout cela étoit très-académique. J'en ai vus qui étoient de 32 académies compte fait. Un tel homme est au-dessus de tout remords.

*Abrégé de la Foi Catholique sur les Sacre-
mens. Avec les regles de conduite pour
les tems de schisme, & quelques prin-
cipes fondamentaux sur l'autorité de l'E-
glise.*

Unus Dominus, una fides, unum baptisma, *Ephes. 4.*

*Par un docteur de Sorbonne. A Paris,
chez Crapart; à Bruxelles, chez Le Char-
lier *. 1792. Vol. in-12. Prix 2 escal.*

EXCELLENT petit traité théologique & ascétique sur les sacremens : la doctrine & le sentiment, l'instruction & la piété y sont admirablement réunis : les questions de controverse y sont développées d'une manière qui tient plus de la méditation que de la dispute ; & cette manière est du meilleur effet : elle parle ensemble à l'esprit & au cœur. Peut-être que toute la théologie traitée de la sorte, prendroit un air imposant de dignité & de raison.

L'auteur dirige particulièrement ses vues sur l'état où se trouve l'administration des sacremens en tems de schisme, écarte d'une fonction si sainte les intrus & les jureurs, & donne aux fideles les regles les plus sûres pour se dé-

* Le même libraire ayant dans son magasin un grand nombre d'exemplaires du *Traité dogmatique & historique de la Religion*, en 12 vol. par l'abbé Bergier; de la *Bibliothèque ascétique* en 7 vol.; de l'*Année apostolique*, en 12 vol.; est décidé à céder la moitié du bénéfice, sur la vente de ces ouvrages, pour le soulagement des prêtres François; & à en remettre le produit à une personne digne de confiance, qui s'intéressant pour ces respectables émigrés, voudra bien s'en charger.

fendre de l'influence de ces faux pasteurs, règles simples & qu'aucune subtilité ne peut obscurcir.



Règlement provisoire de S. A. Mgr. le prince de Rohan, archevêque de Cambrai pour Mess. les curés, desservans, & vicaires de la partie françoise de son diocèse, lors de leur rentrée dans leur paroisse. A Mons, chez Montjot, 1793.

RIEN de plus prévoyant que ces Réglemens divers pour conserver la pureté dogmatique & disciplinaire de l'Eglise catholique. Tous les liens avec les schismatiques y sont rompus d'une manière définitive. L'administration des sacremens est remise entre les mains des ministres légitimes, toutes les opérations des intrus sont anéanties & anathématisées. Le chrétien qui réfléchit, est pénétré de cette fierté de vérité & de sainteté dont l'épouse de J. C. ne peut se départir & qui ne convient qu'à elle. *Non intrabit in eam aliquid coinquinatum, aut abominationem faciens & mendacium.*

Apoc. 21.



Wahrmund, oder antwort auf alte verlæumdungen Wider Jesuiten, wie sie in den neuesten schmæhschriften wiederholt sind. Ausbourg, bei Nicolaus Doll. 1793.

CETTE *Réponse aux calomniés répandues contre les Jésuites* ne peut qu'intéresser dans un moment où leur retour est si vivement desiré par les gens de bien, sur-tout par les peres de famille qui connoissent le prix d'une éducation chrétienne, & voient de leurs yeux les fruits amers de celle qu'on lui a substituée. Cette *Réponse*, très-moderée dans la maniere & forte de choses, met au grand jour les opérations ténébreuses de la haine & du mensonge. Aujourd'hui que le janténisme & le philosophisme se sont pleinement dévoilés eux-mêmes, l'esprit & le but de leurs écrits & de leurs intrigues contre la Société sont connus, & forment pour elle une justification plus complete que toutes les discussions; mais ceux qui aiment à voir l'imposture combattue dans le détail de ses inventions, & poursuivie dans les tortueux sentiers de sa marche, trouveront ici de quoi être pleinement satisfaits. (a)

(a) Tome I, p. 329, l'auteur se plaint de ce qu'en parlant des Jésuites dans le *Dictionnaire Historique*, je fais mention plus souvent qu'il ne convient, de ceux qui ont soutenu le probabilisme. Je ne me souviens pas exactement de tous les articles où je

L'édition est belle, en trois volumes in-12, avec une estampe symbolique à la tête de chacun.

Tandis que cet ouvrage & plusieurs autres paroissent en faveur des Jésuites en Allemagne, on voit circuler dans la Belgique une dissertation écrite en langue du pays, qui a pour titre *Hoe nuttig dat de herstelling der Jesuiten zou wezen voor de onderwyzing der jongheyd in de nederlanden* (Combien seroit nécessaire la restauration des Jésuites, relativement à l'instruction de la jeunesse dans les Pays-Bas). — Dans une *Instruction Pastorale* de l'évêque d'Anvers en date du 11 Avril 1793, au sujet de la délivrance des Pays-Bas du joug françois (a), on lit un

puis avoir touché ce point. Mais je fais que j'ai observé que toutes les opinions reprochées aux *Jésuites* étoient plus anciennes qu'eux (art. LA CROIX, MOYA); que le probabilisme en particulier a pour auteur un Dominicain (art. MEDINA); que cette opinion & d'autres semblables n'ont jamais eu les mauvais effets qu'on leur attribue (art. ESCOBAR); que si les décisions qui paroissent relâchées, sont exactement appliquées & bornées au cas précis supposé par les auteurs, on voit presque toujours disparaître ce qu'elles semblent présenter de révoltant (art. LA CROIX). En vérité, je ne vois pas ce que j'aurois pu dire de plus ou de mieux pour la justification des Jésuites.

(a) Elle vient d'être traduite en allemand par M. Ernst, chanoine régulier de Rolduc & curé d'Afden. A Liege, chez Lemarié, in-8vo. de 22 pag. — J'ai déjà dit un mot de cette Instruction, 1 Mai, pag. 71.

passage très-expressif touchant la même Société.
 Après avoir parlé de la subversion des prin-
 cipes & de la dégradation des mœurs publi-
 ques, le prélat continue de la sorte. „ Si nous
 „ pouvions douter un moment de ce triste
 „ changement, nous n'aurions qu'à interroger
 „ nos sages ancêtres. *Interroga patrem tuum*
 „ *& annuntiabit tibi; majores tuos & di-*
 „ *cent tibi.* Ces hommes respectables, sur les
 „ tombes desquels nous marchons, nous ré-
 „ pondront par une voix instructive sortie de
 „ leurs cercueils. Qu'on se transporte en es-
 „ prit seulement au-delà d'un siècle, qu'on
 „ se rende contemporain de ces jours, écoulés
 „ il n'y a pas bien long tems, où la Re-
 „ ligion regnoit encore dans les cœurs avec
 „ un plein empire; lorsqu'une orgueilleuse
 „ ignorance n'avoit point encore entrepris de
 „ déchirer par de déplorables efforts, les liens
 „ qui attachent la créature raisonnable à son
 „ Créateur, qui ferroient l'union des freres
 „ & des parens, des peres & des enfans, des
 „ princes & des peuples, des administrateurs
 „ de l'autorité & de tous les sujets de l'état.
 „ Lorsqu'étoit encore dans toute sa considé-
 „ ration & son activité une société de servi-
 „ teurs de Dieu, pleins de zele, de savoir,
 „ & de mœurs integres; dont la vocation par-
 „ ticuliere étoit de défendre de toute atteinte
 „ l'innocence de la jeunesse, de l'instruire
 „ dans les sciences, de l'affermir dans la
 „ crainte de Dieu, & d'en faire de loyaux
 „ citoyens; société qui fut d'un si grand se-
 „ cours aux évêques & autres pasteurs des

„ ames ; & dont tant de vœux ardens de-
 „ mandent la restitution. „

Vers le même tems, un orateur chrétien, dans une grande assemblée, s'exprimoit de la sorte. „ Cette société immortelle, qui jouif-
 „ soit d'une considération égale & dans les
 „ palais des grands, & dans les cabanes des
 „ petits, qui, près de 300 ans, a répandu
 „ d'un pôle à l'autre la bonne odeur de J. C.,
 „ n'existe plus. Dieu, qui dans un effor de
 „ ses miséricordes en avoit fait présent à son
 „ Eglise défolée, la lui a retirée dans l'effor
 „ de sa juste colere. Elle est tombée ; mais à
 „ l'instar de ces temples augustes que l'on ad-
 „ miroit & respectoit tant qu'ils étoient de-
 „ bout, mais dont on a seulement reconnu
 „ la véritable grandeur après qu'ils étoient
 „ étendus par terre. Après sa chute, nous
 „ avons vu tomber & dépérir tout ce qui
 „ avoit attaché jusqu'à présent les enfans à
 „ leurs parens, les sujets à leurs maîtres, l'état
 „ à l'Eglise ; & la gloire, les grands services
 „ d'Ignace reçoivent aujourd'hui un nouvel
 „ éclat & un relief par le malheur qui a frappé
 „ ses innocens enfans. Etonnant jeu de la Pro-
 „ vidence dans les révolutions de ce monde !
 „ *Vous êtes admirable dans vos Saints,*
 „ ô mon Dieu, & vous faites aboutir tout à
 „ leur élévation ! Et qui fait de quel bras se
 „ servira ce Dieu des armées, quand il lui
 „ plaira un jour de visiter le champ de son
 „ Eglise, ce champ si horriblement ravagé de
 „ nos jours ? „

Pendant il est des personnes qui en for-

mant ces mêmes vœux, en travaillant même, autant qu'il est en eux, à les réaliser, n'osent pas en espérer en dernier résultat tous les fruits désirables. Les raisons mêmes qui provoquent la réintégration des Jésuites, leur semblent être de nature à en rendre les travaux peu utiles, les soins tardifs, contredits & inefficaces. Autrefois quand la jeunesse leur étoit confiée, elle sortoit des mains de parens chrétiens, déjà imbue de bonnes leçons & instruite par de saints exemples, docile à l'impression de la crainte de Dieu, munie de l'horreur du vice, pénétrée de respect pour la vertu. Des pédagogues vains & corrompus n'avoient point encore dénaturé ces tendres nourrissons des Muses; la charlatannerie des écoles normales, & d'autres inventions funestes n'en avoient point intercepté le premier essor; l'histrionisme ne l'avoit point atteinte du souffle brûlant de la volupté, des lectures obscènes & impies n'avoient pas fouillé ses yeux ni égaré son imagination. Mise entre les mains de maîtres zélés & vigilans, pleins de tendresse & de sollicitude, elle étoit conservée dans tous les avantages de sa première institution, croissoit avec rapidité en vertu & en qualités estimables, faisoit dans les sciences des progrès qui sont presque toujours en raison directe des mœurs, & terminoit les années de l'enseignement après avoir jetté les fondemens d'une vie sage & heureuse.

Voy. les
 Réflex.
 d'un ec-
 clésiasti-
 que Fran-
 çois sur
 cette ma-
 tière, 15
 Août, p.
 583.

Mais que peut faire le plus habile insti-
 tuteur, fût-il un ange envoyé du ciel, avec des
 enfans tels qu'ils sont aujourd'hui presque tous

à l'âge où l'on fréquente les colleges? c'est-à-dire, dans une situation & dans des dispositions tout-à-fait contraires à celles dont nous venons de parler, où leurs facultés intellectuelles souvent même celles de leur état physique, affoiblies ou dépravées, n'offrent plus au cultivateur qu'un champ brûlé & aride, ou bien tellement couvert de plantes parasites & nuisibles, que les bonnes semences y sont nécessairement étouffées, un champ rempli de plantes bien déterminées & consolidées dans leur

Numquid colligunt de spinis uvas, aut de tribulis ficus?

Matth. 7.

mauvaise espece, dont il seroit plus que chimérique d'attendre des fruits salubres. Et quand il voudroit y mettre la main pour lui donner un autre aspect par des travaux assidus & pénibles, en auroit-il la liberté? Le laisseroit-on le maître du choix & de l'exécution de ses moyens? Des regles séveres, mais indispensables, seroient-elles approuvées & appuyées par des parens imbus des préjugés & des contagieux usages du siecle? Ne voudra-t-on pas allier avec les leçons de la Religion & de la vertu, celles de la dissipation & du vice?... Il faut nécessairement qu'une autorité supérieure intervienne dans tout cela, d'une maniere vigoureuse & péremptoire. Si on rétablit les Jé-

In manu Dei potestas terræ; & utilem rectorem suscitabit in tempus super illam. Eccli. 10.

suites, il faut les rétablir avec tous les moyens de remplir le but de leur existence. Si la Providence les reproduit, dans quelque pays que ce soit, elle inspirera sans doute le souverain qui le gouverne; elle lui donnera l'esprit de lumiere & de force, pour consolider son ouvrage, pour assurer & perpétuer tous les efforts de l'instrument qu'il prétend faire servir

à la félicité publique. Sans cela il est à craindre que ce qui reste encore de Jésuites dans le monde, & qui malgré l'âge avancé, la perte des forces & de l'habitude, se chargeroit volontiers encore de l'éducation & de l'instruction de la jeunesse, ne fasse que d'inutiles & malheureux efforts :

Arma diu senior desueta timentibus ævo
Circumdat nequiquam humeris, & inutile ferrum
Cingitur. II. Æneid
509.

Mais si l'éducation de la jeunesse est la matière des justes regrets que provoque l'extinction de la Société, n'y a-t-il pas encore d'autres titres qui en légaliseroient la restauration?... L'éloquence de la chaire, si étrangement avilie, devenue une creuse déclamation de petites maximes d'*humanité*, un jargon philosophique qui à peine présente quelques nuances mal assorties de christianisme, une affaire de bel esprit qui fait du prédicateur une jolie chose, & des auditeurs un groupe de foire.... L'enseignement catéchétique des enfans, qui suppose autant de discernement que d'affiduité & de constance.... L'instruction du peuple, de celui des campagnes sur-tout.... La visite des malades, des prisonniers, de la partie ignorante ou souffrante de l'humanité.... Tout cela occupoit la défunte Société; & de quelque manière qu'on ait tâché de remplacer ses travaux, tout le monde convient qu'il est resté de grands vuides à remplir; les autres Religieux & ecclésiastiques, ayant déjà précédemment leur tâche assignée, leur zèle & leur piété d'autres objets.... Que si nous portons

Bourd.
Panég. de
S. Franç.
Xav.

nos regards au loin, quel spectacle se présente à l'observateur religieux! Deux mondes de chrétiens, selon l'expression du plus grand orateur du siècle passé, les uns venus de l'Orient & les autres de l'Occident, amenés au sein de l'Eglise par les soins de cette infatigable Société; & aujourd'hui abandonnés, si on excepte les freles & précaires secours qu'ils reçoivent encore de quelques individus isolés, qui ont survécu au corps, & qui en suivant ses errements, ne cessent de couronner par des fleurs & des fruits posthumes le tombeau de leur commune mere... Oui, c'est-là l'époque de la décadence des florissantes missions de la Chine & des Indes, de la Palestine & des provinces Turques en Asie, mais surtout de ces beaux établissemens formés dans le Nord & le Midi de l'Amérique, que les Montesquieu, les Haller, les Buffon, les Raynal, ont considérés comme des républiques furnaturelles, comme une théocratie qui faisoit le désespoir & la honte de la politique humaine. (a)

Voyez
GUARA-
NIS,
MAY-
NAS,
PHILIP-
PINES,
dans le
Diss.
Scog.

Voilà donc bien des vœux qui s'unissent à ceux qui s'annoncent parmi nous pour la résurrection

(a) Il existe sans doute encore des hommes apostoliques dans le clergé régulier & séculier, qui se dévouent à ces grands travaux: mais le nombre en est petit, & l'éducation moderne ne leur prépare point de successeurs.... Les Jésuites se consacroient d'ailleurs par un vœu direct & formel à l'instruction des infidèles & des barbares; c'étoit le 4e. vœu

furrection de cet institut célèbre. Des peuples de tous les climats & de toutes les couleurs s'unissent aux Belges, aux Germains, à tous les bons catholiques d'Europe, dans le même desir, comme dans le même intérêt. Plus abandonnés encore & plus déstitués de tous les secours de l'instruction, ils présentent à l'éternel arbitre des destinées humaines, des besoins encore plus grands que les nôtres & des vœux plus urgens. Je me rappelle, avec quelle énergie un jeune poëte exprimoit ces vœux, dans le tems que l'objet en existoit encore, & qu'il ne se faisoit desirer que par des privations locales. Je placerai ici cette piece, qui ne déplaira point aux hommes de charité & de zele, ni peut être aux poëtes, qui jetteront quelques fleurs sur le tombeau de leur jeune collegue qui ne survécut guere à son ode apostolique. (a)

*Ad Legis Christianæ Præcones, ut eam
in barbaris mundi plagis promulgent.*

O! qui sacrarum sæpè reconditos
Legum recessus volvitis, ô! quibus
Intaminatæ veritatis
Certa piis posuit supremum
Oracla linguis Numen, & intimis
Divina fudit lumina mentibus,
Cœcalque quos lustrare jussit
(Grandé ministerium) remoto

(a) Il s'appelloit Joseph Lenoir, & étoit du quartier d'Outre-Meuse, à Liege. Quelques-unes de ses poésies ont paru dans le Recueil des *Muse Leodienses* 1761 & 1762. Il est mort depuis plusieurs années, ainsi que la plupart de ses condisciples :

In orbe gentes! Quot populi, nigris
 Sylvis vagantes; trita adamantinis
 Orci catenis implicati
 Colla, gemunt! Stygii quot altâ
 Erroris hausti nocte, tyrannidem
 Iniquam Averni non lacrymabilis
 Queruntur, & vestrum obstinatis
 Fletibus auxilium reprecant.
 Urgente Phœbi torridus effedo
 Vos optat Indus, vos Mogoles feri,
 Tumultuosum vos bibentes
 Senegalim, Maragnoniumque
 Qui carne Patrum terribiles Cafri
 Pascuntur atrâ, qui Monomotapæ
 Colunt arenas æstuosâ,
 Quosque parit Monomuga tellus.
 Quantas dolosus Tartarus inscias
 Gentes sagittat non fatiabili
 Arcu triumphator, rapitque
 Exuvias pretiosiores!
 Quantæ sub imam præcipitant Stygem
 Nubes virorum, densior aère
 Non grando, non plures opacis
 Illicibus cecidère glandes.
 Inhospitales currite, currite,
 Ponti per undas Syrtibus horridi
 Formidolosus; per profestas
 Impavidi properate mortes.
 Non purpurarum fidere clarior
 Usus, parentum non teneant preces,
 Nec blandientis vox amici,
 Divitiæ aut operosiores;
 Non vos potentium terrificent minæ
 Regum superbæ, nulla ferocium
 Vis Barbarorum, nulla frangant
 Vincula, mortiferumve ferrum.
 Dulce & decorum est, pro populis mori
 Quos morte cælo restituit Deus,
 Et sempiternis pro trophæis
 Exiguam profuisse vitam.

Avariores per mare naufragum
 Quot Christianos sacra tulit fames
 Inanis auri, pauperesque
 Per scopulos rapuere gazæ!
 Æterna fratrum, quos vorat igneus
 Hiatus Orci, sollicitat salus
 Sacræ Ministrum legis, ille
 Hæret iners, metuitque mortem!
 Hanc nempè flevit * lugubribus modis
 Infaniam, qui primus ad ultimos
 Mundi recessus, non minorem
 Mundo animam peregrinus egit,
 Dudùm imperanti fortia prælia
 Facturus Orco, non numerabiles
 Rapturus exemplo sodales
 Xaverius veniens in ævum.
 Illum nec alti gloria stemmatis,
 Nec vana vitæ pompa coercuit,
 Nec perfidus tardavit orbis
 Illecebrâ malè blandienti.
 Non expetivit sanguinis hostici
 Squallere tabo, carpere nec feri
 Laudem triumphi, pulchriorem
 Auspice militiam fecutus
 Jesu, & sacratâ sub Cruce nobile
 Bellum professus : *Palmani* (a) ego *Tænaris*
Heroibus cedi, videbo,
Tartaræque exuviis timere
Christo redemptis, dixit, & impiâ,
Videbo, gentes lucifugos prece
Duces adorasse, & Tonanti
Debita thura dedisse monstris?
 Fertur senectam Matris & optimos
 Videre fratres, ut capitis minor,
 Sprevisse, naturæque molles
 Fortiter edomuisse motus.

* Bouhours
Vie de Xa-
vier, p.
 149. Edit.

Ibid. p. 39.

(a) On aperçoit ici les traces de la belle Ode d'Horace :
Cæcis tonantem... Signa ego Punis &c.

Tenax eodem consilio, & novâ
 Virtute cinctus, fugit ab Hespero,
 Interque mœrentes propinquos
 Egregius properavit exul.
 Atqui sciebat, quid sibi in ultimis
 Terris ferendum, quanta minantium
 Seges laborum, dura solis,
 Dura maris mala, dura terræ;
 Quid Barbarorum fanguineus sibi
 Furor pararet; quàm foret arduum,
 Non antè vietas (a) glorioso
 Marte Erebi superare vires,
 Indolite sævo solvere Tartari
 Jugo gravatos. Non aliter tamen
 Dimovit obstantes amicos
 Et populos abitum morantem,
 Quàm si coruscos Pygmalionæ (b)
 Domus acervos quæreret, aut decus
 Insigne Regni, & per volentes
 Iret ovans dare jura gentes.

La lettre suivante que je viens de recevoir, est bien propre à confirmer quelques-unes des réflexions qui précédent.

Monsieur,

Vous nous annoncez dans votre dernier Journal que S. M. l'empereur d'après une lettre au souverain Pontife, se propose d'établir dans ses états les missionnaires de S. Vincent de Paul (c). Tous les membres restés fidèles de ce corps dont j'ai l'honneur d'être moi-même, &

(a) Cela a lieu sur-tout à l'égard du Japon, comme l'observe Bourdaloue, employant ces paroles de S. Paul : *Quibus non est evangelizatum de eo.*

(b) Pygmalion, roi de Tyr, fameux par son avarice & ses richesses.

(c) Cette nouvelle, inférée dans presque toutes les feuilles publiques, ne s'est point soutenue. Mon correspondant de Rome la contredit. Je transcris néanmoins la lettre qui y est relative, parce que les réflexions qu'elle renferme, sont indépendantes du cas supposé.

notamment le supérieur-général qui vient enfin d'arriver à Courtray après les plus grands dangers, ne peuvent qu'être sensiblement touchés des intentions religieuses & bienfaisantes d'un monarque qui ne veut employer les moyens de sa puissance que pour abattre l'édifice monstrueux de l'impiété & relever celui des mœurs hélas ! si long-tems négligé. Sans doute, des missions faites dans les campagnes par des prêtres revêtus de l'esprit du Seigneur, des séminaires dirigés selon l'esprit & la doctrine de l'Eglise & selon la discipline des SS. Canons, ne peuvent que contribuer à cette belle œuvre. Nous ferons tous nos efforts, sur-tout après la terrible leçon que nous venons de recevoir, pour remplir avec le secours du Ciel cette tâche importante. Mais dans l'époque à jamais mémorable où nous sommes, me seroit-il permis de faire observer à tous les amis du bonheur public & sur-tout du bonheur éternel de leurs frères, que nos travaux n'auront qu'un succès peu étendu & momentané, si nous ne sommes secondés par un corps respectable dont l'institution, l'esprit & le but soit de donner la première main à une éducation solide & chrétienne dans les collèges ? Dans ce siècle d'ignorance & de corruption, plusieurs personnes se sont imaginées & ont répandu le bruit que nous étions ennemis & antagonistes de ce corps célèbre dont la destruction a tué la France & a laissé la porte ouverte à toutes les erreurs. Je ne réfuterai pas une calomnie odieuse, dont le but a été de diviser les gens orthodoxes. Mais ce que je sais, c'est que depuis que les Jésuites sont supprimés, nous ne faisons plus en France qu'une besogne imparfaite ; j'ai connoissance d'un ancien prêtre de notre congrégation, homme plein d'âge & d'expérience dans la direction des séminaires, qui répétoit souvent, que du tems des Jésuites nous n'avions que des ecclésiastiques à former, ce qui étoit déjà beaucoup, mais que depuis leur destruction il falloit travailler à faire des hommes, des chrétiens & des ecclésiastiques ; chose impossible pendant trois ans de séminaires, les mœurs ayant pris un mauvais pli : tout le monde sait que depuis douze ans sur-tout, il ne falloit

que trois ans de college pour pervertir un jeune-homme dans la doctrine & dans les mœurs, en faire un fléau pour ses parens & un honte-feu dans la société.

Notre ministère pour les missions à la campagne ne devenoit pas moins pénible. On y rencontroit souvent ces petits savans de college, qui avoient appris dans quelques brochures à se railler des fonctions les plus saintes, & qui savoient tout juste ce qu'il falloit pour être malheureux dans ce monde & dans l'autre; en cherchant la source de cette perversité toujours croissante, nous ne manquions pas de la trouver dans la mauvaise éducation & sur-tout celle des colleges, où la Religion étoit regardée comme un hors-d'œuvre; je suis bien éloigné d'en exempter ceux où des Religieux, contre l'esprit de leur institut, avoient été chargés de l'enseignement; ils étoient au moins aussi défectueux que les autres; il faut un corps ad hoc où l'éducation soit tellement gratuite, que ce soit un déshonneur de recevoir une épingle. Les puissances de la terre qui veulent faire le bonheur de leurs sujets & affermir leur trône, ne sauroient trop vite porter leur soin sur ce point capital. Veuillez-vous même, monsieur, développer & reproduire sans cesse cette vérité importante. Ce ne sera qu'avec cette mesure que nous pourrons faire quelque fruit durable & que nous jouirons avec nos concitoyens du bonheur de cette paix que la corruption des mœurs veut chasser de l'univers.

J'ai l'honneur &c. C. D. à Rousselaer, en Flandre, le 13 Août 1793.

Theologia. Præsidebit T. H. J. Compeers, tertiae regulæ ordinis S. Francisci. Trajecti ad Mosam, 30 Aug. 1793. A S. Tron, chez Smits. In-8vo. de 24 pag.

QUOIQUE je ne puisse suivre les theses de théologie, philosophie, jurisprudence &c, qui s'impriment annuellement dans presque tou-

Les villes d'Europe, il doit m'être permis de dire un mot de celle-ci, par ses rapports avec les principes qui distinguent si honorablement les citoyens de Maestricht, dans une époque où ils ont su fixer sur eux les yeux du monde entier. On trouve dans cette these tout l'esprit de la philosophie moderne combattu d'une manière plus ou moins directe, & les dogmes chrétiens énoncés avec autant de dignité que d'intérêt; une heureuse application des paroles de l'Écriture; un style pur, clair, laconique & saillant. Les coriphées du philosophisme y sont nommés dans l'occasion, & démasqués; les précurseurs du schisme françois, Eybel & confors, n'y sont pas ménagés. Les regles du mariage chrétien y sont vengées, & les droits de l'Eglise sur cette sainte union, si bien exprimés par le Concile de Trente, appellés *judicium dogmaticum*. Avec cela beaucoup de réserve & de modération, des doutes éclairés & plus savans que toutes les décisions de la suffisance. Je citerai pour exemple ces paroles sur la nature de la grace. *Quid sit & in quo consistat gratiæ efficacia, solus ille novit IN cujus MANU COR hominis, ET QUOCUMQUE VOLUERIT, INCLINABIT ILLUD.* Prov. 21.



Ode sur le rétablissement de la Religion en France.

Propè erit interitus Ninive... & fratres nostri qui dispersi sunt a terrâ Israël revertentur ad eam. Omnis autem deferta terra ejus replebitur, & Domus Dei quæ in eâ incensa est, iterùm reedificabitur; ibique revertentur omnes timentes Deum, & relinquent gentes idola sua... Audite ergo, filii mei, patrem vestrum: servite Domino in veritate, & inquirete ut faciatis quæ placita sunt ei. *Tob. 14.*

Par M. Le Mayeur, avocat (a). A Mons de l'imprimerie d'Antoine Montjot, libraire, rue de la Clef. 1793.

LE Ciel que votre voix implore
Se rend à vos vœux assidus;
Chrétiens, quarante jours encore,
Et Ninive ne fera plus.
Ivre du sang de ses victimes,
Cette cité féconde en crimes,
Touche au terme de ses forfaits:
Voici le Seigneur qui se leve;
Contre son formidable glaive
De l'enfer que peuvent les traits!

Non, ce Dieu dont la main sévère
Nous frappe depuis si long-tems,
N'a point perdu dans sa colere
Le souvenir de ses enfans.
Il fait, malgré tant de souillures,
Qu'il reste toujours des mains pures
Qui s'élevent vers son autel;
Et qu'au sein de l'idolâtrie,

(a) Autres poésies du même, 15 Janv. 1790, p. 106. — 15 Fév. 287. — 15 Juill., p. 429. — *Reclam. Belg.* vol. 15e., p. 117. — *Ibid.*, p. 269. — vol. 17e., p. 17. — *Ibid.*, p. 23. — *Ibid.*, p. 25.

Il est encor quelque Tobie
Digne de son soin paternel.

Au vase amer de la souffrance
Assez nos levres ont puisé :
Le marteau, qui brisoit la France,
Lui-même enfin sera brisé :
Du haut de son trône homicide
Il tombe ce sénat perfide,
Tyran des enfans de Clovis ;
Il tombe, & sa chute effroyable
Rend au monarque véritable
Ses pouvoirs lâchement ravis.

Assemblée-
Nationale
ou conven-
tionale.

Qu'a donc fait cet aréopage
Pour le bien de la nation ?
J'attends une réforme sage,
Je ne vois que destruction.
Assis sur des monts de ruines,
Des brigands, chargés de rapines,
S'érigent en législateurs ;
Et la justice est sans défense,
Devant la frivole éloquence
Des sophistes réformateurs.

Ils ont dit : „ Peuples de la terre,
„ Silence, écoutez nos leçons :
„ C'est nous qui créons la lumière,
„ C'est nous qui vous la dispensons.
„ Avant notre heureuse existence,
„ La sombre nuit de l'ignorance
„ D'un voile épais vous convroit tous ;
„ Sages de la Grece & de Rome,
„ Vous ignoriez les droits de l'homme,
„ Quel savoir donc possédiez-vous ?

Déclara-
tion des
droits de
l'homme.

Ainsi s'exprimoit la folie
De ces orgueilleux novateurs,
Qu'une fausse philosophie
Repaïsoit de songes trompeurs :
Aveugles, hélas ! trop célèbres,

Qui tâtonnant dans les ténèbres,
 Égarés par la vanité,
 Dans une obscurité profonde,
 Se croyoient les flambeaux du monde,
 Et les sources de la clarté.

O Religion de nos peres,
 Sous quelles mains succombez-vous!
 O loix antiques, loix prosperes,
 Vous périssez, & sous quels coups!
 Le Hun, le Goth, & le Vandale
 De leur férocité brutale
 Renouvellent-ils les excès?
 Non, ils ne font plus ces sauvages:
 Qui les opere ces ravages?
 C'est le chrétien, c'est le François.

Je vois errer les Cénobites
 Loin de leurs cloîtres renversés:
 J'entends les Vierges, les Lévités
 Gémir au hasard dispersés.
 Ici, le mercenaire avide
 Ose ravir le nom de guide
 D'un troupeau dont il est l'horreur;
 Là, transformée en loup féroce
 La brébis même, ô crime atroce!
 Verse le fang du bon pasteur.

Le temple en proie au brigandage,
 De sa richesse est dépouillé;
 Les autels livrés au pillage;
 Le Saint des Saints même souillé.
 Le lin sacré, l'or & l'albâtre
 Vendus au profane idolâtre,
 Ornent les tentes de Cédar;
 Les vases purs du sanctuaire
 Passent dans la main téméraire
 Du sacrilege Balthazar.

Privé de son ancien asile
 Qu'avoit formé la charité,

Le pauvre, rebut inutile,
 Appelle en vain l'humanité.
 En vain, plus malheureux encore,
 L'infirme que son mal dévore,
 Réclame un soin compatissant ;
 Abandonné sans espérance
 Sur le fumier de l'indigence,
 Il tombe & meurt en l'embrassant.

Chrétien, fuis cette terre impie
 Où n'habite plus le remords :
 Le sang du juste l'a rougie,
 La rage y poursuit jusqu'aux morts,
 Le François devenu sauvage,
 Emule de l'antropophage,
 En imite aussi le festin ;
 Et le mets le plus agréable,
 Qui maintenant couvre sa table
 Est la chair ou le sang humain.

L'âge même de l'innocence
 Bientôt va cesser d'exister ;
 L'enfant cruel dès sa naissance
 Devient un monstre à détester.
 Son œil joyeux fixe & dévore
 Des membres palpitans encore
 Qu'il presse dans ses foibles bras ;
 Le sang en sa bouche ruisselle ;
 Et le doux lait de la mammelle
 Pour son palais n'a plus d'appas.

Une Philosophie affreuse,
 Triste enfant de l'esprit d'orgueil,
 En ton sein, France malheureuse,
 Portoit le ravage & le deuil.
 C'étoit peu : dans l'ivresse impie
 D'un peuple épris de frénésie,
 J'ai vu par l'athée effronté,
 O sacrilège sans exemple !
 Dans son plus magnifique temple
 Dieu lui-même, Dieu supplanté.

Ruines des
 maisons de
 charité.

Ruine des
 hôpitaux.

*Amplexati
 sunt stercorea,
 Thren. 4.*

Ces atrocité
 s'ont réél
 lement eu
 lieu.

L'Eglise de
 Ste. Gene-
 vieve.

C'étoit l'Inscription du frontispice. Deo optimo maximo sub invocatione Sca. Genovevæ.

Altare, altare, hæc dicit Dominus: Ecce Filius Josias nomine, immolabit super te sacerdotes qui nunc in te ibura succendunt, & ossa humanum super te incendet. Reg. 3. 13.

Massacre des évêques & prêtres aux Carmes &c.

Et ex illis occiditis . . . & ex illis flagellabitis & persequemini de civitate in civitatem. Ut veniat super vos omnis sanguis justus qui effusus est . . . usque ad sanguinem Zacharie . . . quem occidistis inter templum & altare. Matth. 23.

Via Sion lugent eò quòd non sint qui veniant ad solemnitatem. Thren. 1.

La vaine illusion d'un rêve
N'égare donc point mes esprits :
Voltaire au lieu de Genevieve,
Reçoit l'hommage de Paris.
Ils sont tombés ces caractères
Gravés en des tems plus prospères,
Au Dieu très-grand, au Dieu très-bon :
Des monstres noirs de tous les vices,
Comme des déités propices
Sont honorés au Panthéon.

Ecoutez, peuple sacrilège,
Voici ce que dit le Seigneur :
» Temple, temple que je protege,
» Je rétablirai ton honneur.
» Des guerriers zélés pour ma gloire,
» Viendront, conduits par la victoire,
» Purifier tes tristes murs ;
» Et dans de légitimes fêtes,
» Insultant à ces faux prophètes,
» En briseront les os impurs. »

Mais avant ces jours de vengeance,
Et la fin de l'iniquité,
Quels affreux tableaux la licence
Offre à mon œil épouvanté !
Là, des héros du sacerdoce
Fuyant la cruauté féroce
Des ennemis de l'Éternel :
Plus loin, Etienne & Zacharie
Expirant sous leur barbarie,
Entre le parvis & l'autel.

Balaam monte au sanctuaire
Au lieu de l'enfant de Lévi :
Le temple reste solitaire ;
Le Dieu d'Âron n'est plus servi.
Les routes de Sion désertes
Déplorènt, de ronces couvertes,
Sa solitude & ses malheurs ;

Jérusalem dans le veuvage,
N'a d'autre aliment que l'outrage,
D'autre breuvage que les pleurs.

Que dis-je? Un échafaud s'éleve :
Quel sang demande encor Paris !
Ciel! la révolte agite un glaive
Près du trône où siégeoit Louis.
Arrêtez, troupe régicide.....
Hélas! du monstre * qui la guide
Mes cris ne font point entendus :
Plus acharné sur la victime,
Le barbare presse le crime ;
Le fer tombe : Louis n'est plus.

* *Santoerre,*

O branche long-tems desséchés,
France trop rebelle à la loi,
Tu tombes enfin retranchée
De l'arbre sacré de la foi.
Mais quel est cet heureux prodige!...
Je vois replacé sur la tige
Le rameau que j'ai cru détruit ;
Et par un furoit de miracle,
Offrant au monde le spectacle
De son feuillage & de son fruit.

Des rois armés pour la querelle
Le Seigneur a béni l'effort ;
Ils portent parmi l'infidelle
L'effroi, le désordre, & la mort :
Vois-tu ces murs qui se renversent ;
Ces camps nombreux qui se dispersent ;
Ce peuple pâle & consterné ?
Ces revers soudains t'avertissent,
O France, que tes maux finissent,
Et que ton Dieu t'a pardonné.

Annoncez, trompettes sacrées,
Le terme de l'affliction.
Abattez, tribus égarées,
Ce mur * de séparation.

* *Le schisme.*

Quel doux spectacle se présente !
 La Religion triomphante
 Au sommet d'un char radieux ;
 Dagon, Baal, réduits en poudre ;
 L'impie écrasé sous la foudre ;
 Et le chrétien victorieux.

Je revois le pieux lévite
 Demeuré fidele à la loi :
 J'aperçois l'intrépide élite
 Des saints confesseurs de la foi.
 O touchante, ô pompeuse marche !
 Le chantre entonne autour de l'Arche
 Des cantiques attendrissans ;
 Le pontife dans l'alégresse,
 Troublé par la plus douce ivresse,
 Méle ses pleurs à son encens.

Or épuré dans la fournaise,
 Au temple brillez de nouveau ;
 Or dénaturé sur la braise,
 Soyez brisé sous le marteau.
 Rentrez, saints pasteurs de la France,
 Cœurs éprouvés par la souffrance
 Et le feu de l'adversité ;
 Fuyez, parjures, troupe infame,
 Or trompeur, dont la moindre flamme
 A dévoilé la fausseté.

La brebis n'est plus égarée.
 L'enfant prodigue est de retour.
 L'Eglise à sa fille éplorée
 Ouvre son sein brûlant d'amour.
 L'eau salutaire de la grace
 Jaillit à sa voix efficace
 Pour ce peuple sanctifié :
 La manne, long-tems suspendue,
 Descendant encor de la nue
 Couvre l'autel purifié.

Leve-toi, fors de la poussière,

15. Septembre 1793.

III

Reprends ton antique splendeur,
O France, ô portion première
De l'héritage du Seigneur.
Que l'Égypte & que l'Assyrie
Loin de ton enceinte chérie,
Emportent leur culte odieux;
Et qu'il ne soit plus de vestiges
Des idoles & des prestiges
De leurs mages, ni de leurs dieux.

Lettre à l'auteur du Journal.

Gand le 25 Août 1793.

“ EN passant par Gand pour retourner dans ma patrie, j'ai trouvé, dans la maison où je loge, le Journal du 15 Juin dernier, où vous rendez compte de la *Vie & Martyre* du vertueux & infortuné Louis XVI, par M. de Limon. J'ai remarqué qu'à la page 261 vous qualifiez les parlemens de France de *précurseurs de l'assemblée-nationale, ennemis jurés de l'Eglise & de ses ministres, partisans fougueux de la secte de Camus*; & vous avez bien dit la vérité; mais vous pouviez ajouter encore, *partisans de toutes les sectes ennemies de l'Eglise*, & en voici la preuve.

J'ai beaucoup voyagé en France, & peu avant la révolution, j'ai passé à Rouen, capitale de la province de Normandie, où il y a un parlement. Tandis que j'étois dans cette ville, ce parlement condamna & ruina entièrement un prêtre pour avoir refusé d'admettre un huguenot qui se présentoit pour être parrain d'un enfant. Ce prêtre allégua pour sa défense, *qu'un homme qui ne professoit pas la Religion catholique, qui étoit même son adversaire, pourroit détourner plutôt son filleul de cette Religion qu'il ne le porteroit à la professer*. On ne l'écouta

point. Il alléguâ encore, que son Rituel qui contient les regles que l'Eglise & les évêques ont prescrites pour l'administration des Sacremens, défendoit expressément de recevoir aucun hérétique pour parrain ou marraine. On lui répondit que ce livre n'étoit pas homologué au parlement. Il répliqua qu'un évêque du ressort, que je crois être celui de Seez, avoit fait homologuer ce même livre, qu'il devoit faire loi dans tout le ressort, parce qu'il ne pouvoit, ni ne devoit y avoir deux jurisprudences, en fait de Religion dans le même parlement. On répondit que ce livre faisoit loi dans le diocèse dont l'évêque en avoit requis l'enregistrement, mais non dans celui de Rouen; & on condamna & réduisit à la misere le prêtre pour avoir fait son devoir. Je crois pouvoir excepter le procureur-général de cette iniquité; quelqu'un m'affura que ses conclusions étoient contraires à l'arrêt.

En vérité, monsieur, j'aurois autant aimé voir le sénat de Rome exiger l'enregistrement de la Bible, & des livres qui enseignoient les loix chrétiennes aux premiers fideles, que de voir un parlement, autant & peut-être plus irréligieux dans son espece, que le sénat, exiger l'enregistrement des loix de l'Eglise pour l'administration des Sacremens.

Vous saurez, monsieur, que c'est une ci-devant Luthérienne qui vous écrit, née en Suede, convertie à Paris par le spectacle édifiant des vertus & des bonnes œuvres, & par les savans & éloquens discours de ce vénérable clergé, dont une partie est massacrée, & l'autre proscrire. Je suis &c.

La baronne de Spaak.





NOUVELLES POLITIQUES

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (le 17. Août). L'impératrice vient de récompenser ceux qui ont eu la principale part à la négociation relative au partage de la Pologne, fait avec la cour de Berlin. Le comte Souboff, aide-de-camp général de S. M., a non-seulement été décoré de l'ordre de S. André, mais il a encore reçu le portrait de sa souveraine, pour le porter à la boutonniere : distinction dont jouissoit à présent seul en Russie, le comte Alexis Orlow, & qui ne fut accordée au feu prince Potemkin qu'après plusieurs années de service & de crédit. De plus, le comte Souboff a été nommé gouverneur-général des gouvernemens de la Tauride, de Catharinoslaw & de tous les autres dont feu le feld-maréchal prince Potemkin étoit revêtu, & qui vaquoient depuis sa mort. En conséquence il aura sous sa direction toutes les forces de terre & de mer, ainsi que l'administration politique & civile des possessions Russes sur la Mer-Noire. M. de Marcoff, troisieme membre du département des affaires étrangères, & l'un de ceux dont les travaux ont le plus contribué aux négociations relatives à la Pologne, a reçu l'ordre de S. Alexandre-Newski ; & l'ambassa-

deur comte de Sievers, qui a parfaitement rempli l'objet de sa mission, a été récompensé par le cordon de l'ordre de S. André.

On vient de publier l'ukase ou ordonnance, que l'impératrice a signés le 23 du mois dernier, pour la célébration de la paix, conclue il y a environ 18 mois avec la Porte, ainsi que des nouvelles acquisitions, que S. M. vient de faire sur la Pologne. Voici la substance de cette piece remarquable.

Nous Catherine II, &c. Lorsque nous notifiames à nos fideles sujets la fin de la guerre entre nous & la Porte-Ottomane, par la paix conclue à Jassy le 29 Décembre 1791, nous nous reservâmes de fixer ultérieurement un jour, pour porter à l'Étre-Suprême des actions de grâces solennelles à ce sujet. Nous avons déjà cueillis dans l'intervalle les fruits de la tranquillité & du repos, qui nous nous sommes procurés par cette paix. Le commerce s'ouvre, & qui va s'étendre encore davantage, offre de nouvelles vues & des moyens d'enrichir nos sujets : la sûreté de nos frontieres, limitrophes des états de la Porte, devient de plus en plus grande : les colonies se multiplient dans les districts, acquis en récompense de nos victoires ; & récemment nos armes, qui ont pénétré en Pologne, pour mettre obstacle à des révolutions pernicieuses, & faire cesser des innovations introduites par artifice & par violence, ont non-seulement rempli nos vues, mais aussi raffermi nos frontieres ; & l'empire a acquis de plus, par l'incorporation de plusieurs provinces considérables de la Pologne, ou plutôt en rentrant en possession de son ancienne propriété, qui lui avoit été injustement ravie, un nouvel accroissement, de nouvelles forces, une nouvelle considération. En récompense de ces bienfaits de la Divinité, nous croyons de notre devoir de remplir notre vœu. En conséquence nous avons fixé, pour les deux villes de notre résiden-

ve, & pour les gouvernemens qui en sont voisins, le 2 Septembre, comme le jour, auquel, en commun avec nos fideles Sujets, nous voulons porter nos actions de grâces au Très-Haut. Dans les endroits plus éloignés, où cette ukase ne peut être parvenue au terme fixé, cette solennité aura lieu d'abord après sa réception. „

„ Donné à Czarsko-Zelo le 23 Juillet 1793, de notre regne sur la Russie le 23me, sur la Tauride le anzieme.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 27 Juillet). Le gouvernement reçut dernièrement de nouvelles plaintes sur les violences & les vexations qu'une frégate & un cutter François, qui avoient établi leur croisiere entre l'isle de Tenedos & les Dardanelles, exerçoient sur tous les bâtimens des puissances alliées qui tomboient sous leur main, au point de donner la bastonnade aux équipages de quelques navires portant pavillon Russe. Les équipages de quelques bâtimens Vénitiens avoient été traités de même, parce que leurs consuls avoient pris le parti des Russes qu'on opprimoit. Les ministres étrangers avoient fait à ce sujet des réclamations très-vives, & avoient même fait sentir à la Porte, que les circonstances actuelles exigeoient de plus en plus la présence d'une flotte Russe dans l'Archipel, pour garantir les nations alliées de la Russie, contre les pirateries des François. Pour éviter un inconvénient de cette nature, le sultan envoya l'ordre positif aux commandans François, de se retirer des isles; & le bacha de Tenedos vient d'avertir la cour, du départ des deux

bâtimens en question, qui ont fait voile pour l'Égypte.

La Porte vient de décider l'affaire des Religieux de S. Vincent de Paul, communément Lazaristes, contre le vœu de ceux qui composent ici la nation Française. En faisant chasser du couvent le prêtre, qui par ordre des Jacobins, avoit eu soin de son économie, & en la confiant à ses confreres catholiques, elle a déclaré que ces Peres seroient sous sa protection immédiate, comme ils l'avoient été de tout tems, & que, pour ce qui regardoit la protection spéciale d'une cour catholique, il n'en pouvoit être question dans ce moment-ci, mais qu'il falloit attendre que le gouvernement de France fût fixé sur un pied stable. Cette dernière expression déplut infiniment à M. Descorches & à ses confors qui soutiennent leur république une & indivisible; mais le ministère Ottoman n'a rien voulu changer à sa résolution à cet égard. La Porte n'aime pas d'ailleurs à entendre parler ni d'ambassadeur, ni de ministre de la Convention-Nationale.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 21 Août). Les conférences entre la députation de la diete de Grodno & le ministre de Prusse, ayant été arrêtées par la difficulté de l'échange des pleins-pouvoirs; l'ambassadeur de Russie remit le 10 à la diete une note conçue en ces termes.

„ Le soussigné, ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire de S. M. Imp. de toutes les Russies, ne sauroit voir, sans une peine infinie, les entraves qu'on met à la négociation avec le ministre

plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse. Trois semaines se sont passées, sans qu'on puisse dire que la négociation soit à peine entamée. Les objections, faites aux pleins-pouvoirs de M. le ministre de Prusse, ont été suffisamment levées par les déclarations qu'il a faites, dans une lettre adressée au président de la députation, par une note à la députation même, & après par une autre note présentée aux sérénissimes Etats assemblés en diete confédérée. Il ne s'agit donc que d'échanger les pleins-pouvoirs, & d'entamer la négociation, dont l'objet principal ne sauroit être méconnu, se fondant sur les déclarations uniformes des deux hautes cours, du 9 Avril, & les notes successives tendantes toutes au même but, seul capable d'amener une situation de paix & de tranquillité à la république. Les ordres très-précis & réitérés de S. M. I., dont le sousigné se trouve muni, l'obligent à exhorter le sérénissimes Etats assemblés en diete confédérée, d'envoyer incessamment à la députation, d'échanger les pleins-pouvoirs, & d'entamer sérieusement la négociation, de manière à la mener promptement à sa conclusion absolue. Les suites funestes que produiroient inmanquablement de plus longs délais, ne sont que trop bien connues; le sousigné se dispense de les détailler aux sérénissimes Etats. Les malheureux & innocens habitans de la campagne en souffriroient le plus, & la république même se trouveroit dans un nouveau danger, au lieu de voir renaître, par d'utiles travaux de la diete, le calme & le bonheur, que la précédente diete révolutionnaire lui avoit ravis.

Fait à Grodno, ce 10 Août 1793.

Jacques de Sievers. „

En même tems, le ministre de Prusse remit de son côté une note, tendant au même but. La lecture de ces deux piéces causa de vifs débats; mais la diete finit par se prêter aux

vues des deux cours, en enjoignant à la députation d'échanger les pleins-pouvoirs, & de continuer la négociation avec M. l'envoyé de Prusse. En conséquence, les conférences reprirent leur cours ordinaire. Le 13, Mrs. de Sievers & de Buchholtz remirent de nouvelles notes pour presser la consommation de la cession exigée, le premier annonçant la ratification du traité, faite par sa souveraine, & demandant celle de la diète. Le nonce de Cracovie, M. Ankwicz, a présenté un projet de ratification, qui, à ce que l'on croit, sera adopté. Il est très-apparent que le roi ne voudra pas conserver sa dignité; déjà tous les préparatifs indiquent qu'il ne retournera pas à Varsovie: il a fait retirer sa garde-robe & tous ses effets précieux, des châteaux qu'il y occupoit ou dans le voisinage.

D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 24 Août). La division de la flotte Russe, composée de 9 vaisseaux de ligne & de 3 frégates, qui étoit revenue ici de la mer du Nord, a remis à la voile ce matin pour la Baltique. L'envoyé de Russie en cette cour, a remis dernièrement à notre ministère de la part de sa souveraine, une note dont voici la teneur.

„ *L'impératrice de Russie a jugé à propos de mettre en mer une flotte composée de 25 vaisseaux de ligne & d'un nombre proportionné de frégates qui, de concert avec des forces Britanniques, croîsera dans les mers Baltique & du Nord pour intercepter tous les transports de vivres & de munitions pour la France. S. M. desyre en conséquence que le roi de Danemarck*

ne prenne sous sa protection aucun bâtiment chargé de provisions, pour le dit royaume. S. M. I. a ordonné en outre de visiter tous les navires qui paroîtront dans ces mers pour s'assurer qu'ils n'ont point à bord de pareils objets : de tout en vertu du principe, qu'il ne peut subsister de neutralité vis-à-vis d'un gouvernement aussi extravagant & aussi détestable que celui de France. »

La même note a été présentée à Stockholm. Les ministres de la Grande-Bretagne ont fait à ces deux-cours une déclaration pareille. Il mouille dans le Sund 3 frégates Angloises & 2 Hollandoises, destinées à protéger les bâtimens de leurs nations, qui doivent passer par la mer du Nord.

I T A L I E.

ROME (le 18 Août). Le Pape vient de nommer Mgr. Litta, Milanois, nonce à Varsovie, à la place de Mgr. Saluzzo, qui est fait président d'Urbino. Mgr. Guistiniani est nommé vice-légat de la Romagne, & Mgr. Ciccalotti gouverneur de Rieti.

L'événement qui vient d'avoir lieu, a fait prendre au gouvernement les mesures de précaution nécessaires, pour éviter les malheurs qui pourroient en résulter. Trois galeres du Pape étoient en course. Les forçats d'une d'elles, presque toujours des malfaiteurs qui ont mérité le dernier supplice, exécuterent pendant la nuit du 6 un complot qu'ils méditoient depuis longtemps. Quelques gardes étoient entrés dans ce complot; par leur secours les galériens se débarrassèrent tous à la fois de leurs chaînes, débarrèrent les soldats & les officiers, & obligèrent le pilote à faire route vers le continent. Ils ne

massacrèrent cependant personne. La galere échoua près de Maccarefa, & ils gagnèrent au nombre d'environ 400, la terre-ferme, au moyen des chaloupes, armés de fusils & emportant toutes les munitions & provisions de la galere. Ils parcoururent aussi-tôt la campagne, & pillèrent les villages. Dès qu'on en apprit ici la nouvelle, on fit partir un détachement de 200 hommes de cavalerie & 7 à 8 cens hommes d'infanterie par différentes routes. Il y a déjà eu plusieurs escarmouches; on a saisi quelques-uns de ces scélérats, d'autres ont été tués; & comme ils se sont débandés, on a jugé à propos d'envoyer un plus grand nombre de troupes pour les atteindre dans les différents endroits qu'ils parcourent. On a ordonné de sonner le tocsin par-tout où ils pénétrèrent, & de les arrêter. On espere de venir à bout de les saisir tous dans peu. Le procès va être fait incessamment au capitaine & officiers de la galere qui sont en prison.

On apprend de Mantoue que l'empereur a fait venir en cette ville toutes les Religieuses Visitantines, instituées par la bienheureuse Jeanne-Françoise de Chantal, qui formoient le couvent de la ville de Lyon. Elles sont déjà établies dans une maison à Mantoue avec le même directeur prêtre François qu'elles avoient à Lyon, & cela d'après les vues que le sage monarque a sur la bonne éducation des personnes de leur sexe.

TURIN (le 27 Août). Les Piémontois viennent de reconquérir la Savoie avec autant de promptitude qu'elle fut envahie l'année der-

niere. Ce duché est aujourd'hui presqu'entièrement rendu à son souverain. Suivant les détails que l'on a reçus ici, la colonne Piémontoise a attaqué Salanches le 21, battu les François, pris leurs canons, & les a expulsés de tout le Fauffigny, jusqu'à deux lieues de Geneve, dont ils ont, dit-on, évacué le territoire, sans attendre le combat. Deux autres colonnes ont traversé St.-Bernard & le Mont-Cenis; l'une s'est emparée le 15, des redoutes françoises en Tarentaise, & a chassé l'ennemi de St.-Maurice. L'autre a forcé les retranchemens ennemis à Termigon, Bramens & St.-Michel, dans la Maurienne. L'ennemi, dans sa fuite précipitée, a abandonné ses magasins, ses équipages & ses canons. Les deux colonnes se sont réunies, pour marcher le 20 sur Chambery, dont elles se sont emparées, le 21. Le corps resté à Chablais, sous les ordres du général de Muy, se croyant coupé, a traversé le lac pour se rendre à Verfoix & de-là dans le Bugey. L'arbre de la liberté a été abattu par-tout avec fureur; le drapeau & la cocarde bleus ont été arborés dans les villes & villages. Le pays entier s'est levé pour le roi. L'horreur des François étoit telle, que les payfans, les femmes, les vieillards leur ont couru sus dans leur fuite, les ont fusillés des fenêtres à Cluse, à la Bonneville, à Moutier, à St.-Jean, & les ont affommés en détail comme des bêtes féroces, par-tout où ils les ont rencontrés.

On apprend que la question de savoir si l'on reconnoîtroit la France comme république, agitée dans la dernière diete des Etats Helvé-

tiques à Frauenfeld, a été ajournée à la diete de l'année prochaine. En attendant, on leve dans les cantons catholiques, deux nouveaux régimens pour l'Espagne & le Piémont. L'envoyé de France a porté des plaintes à ce sujet, & déclaré que cette démarche seroit regardée comme une lésion de la neutralité; mais les cantons ont répondu que dans les tems les plus reculés, & nommément sous le regne de Louis XIV, il avoit toujours été permis aux Suisses, de fournir de nouvelles troupes belligérantes, lors même qu'il n'existoit point de traité à ce sujet. L'indisposition des Suisses contre les François perce assez dans cette réponse. D'un autre côté, on apprend de Berne, en date du 15 Août, qu'un camp est établi sous les murs de cette ville. Ce camp est de 2 mille hommes; mais le nombre augmente journellement; il y avoit déjà alors 40 pieces d'artillerie. Il est défendu d'entrer dans l'arsenal, où l'on fait des gargouffes & des cartouches. Dans ce canton, ainsi que dans ceux de Fribourg & de Soleure, on fait des tentes, des caissons &c. Les mêmes lettres annoncent que les troupes Sardes sont descendues le 12, & qu'elles sont passées par le Valais, avec le consentement du gouvernement, qui a exigé que les soldats passassent sans armes, ce qui a été exécuté; mais les armes ont été transportées dans des chariots couverts.

A N G L E T E R R E.

LONDRES. (le 30 Août). L'amirauté reçut le 24, des dépêches du lord Howe, qui lui

annonçoient le départ de la flotte royale pour aller à la rencontre de celle des François, qui doit avoir remis à la voile. On vient de mettre en commission plusieurs vaisseaux de différens rangs. Ils accompagneront un transport de troupes destinées à une expédition importante dans les Indes Occidentales. Les commandans se disposent à partir; S. A. R. le duc de Clarence quittera incessamment cette capitale, pour arborer son pavillon d'amiral sur le *London* de 98 canons, destiné, à ce qu'on croit, à faire partie de cette même escadre. Il a été rendu une ordonnance royale, qui continue jusqu'au 31 Octobre prochain les récompenses aux matelots qui s'engageront volontairement.

L'amiral Macbride a reçu le 26 le commandement de l'expédition contre Dunkerque, pour coopérer avec le duc d'Yorck au siège de cette ville. On apprend de Douvres en date du 28, que la batterie flottante commandée par le capitaine Frazer & tous les croiseurs qui étoient dans les Dunes sous les ordres de l'amiral Peyton, sont partis le 26 pour aller bloquer le port; enforte que si quelques bâtimens François se hasardoient à sortir, ils seroient certainement pris. Deux cutters du roi, le *Lyon* & le *Dorjet*, ont mis à la voile le 28. On suppose qu'ils vont joindre la batterie flottante de Dunkerque. Cette batterie qui servira pour le bombardement, porte environ 450 tonneaux; elle est d'un échantillon presque aussi fort que celui d'un vaisseau de ligne; ses baux étant

très-longs & ses fonds très-plats , elle tirera très-peu d'eau , ce qui est effenciel pour sa destination. On a établi dans sa cale quatre plates-formes de fer , portant plusieurs longues pieces de 24 , & quelques caronades de gros calibre.

Les dernières Lettres reçues de St.-Domingue , annoncent que la partie Françoisse de cette isle est entièrement livrée aux horreurs de l'anarchie , & déchirée alternativement par les nègres , les mulâtres & les blancs. Une rixe survenue au Cap le 22 Juin ; entre un matelot & un mulâtre , occasionna un soulèvement qui eut les suites les plus funestes pour cette malheureuse ville , qui fut livrée aux flammes & dont 1500 ou 1000 blancs de plus de 12 mille qu'il y en avoit la veille , eurent de la peine à se sauver. Il paroît que cette affaire a été suscitée par les commissaires , qui veulent détruire tous les blancs pour regner sans contradiction , étendre leur rage sur la partie Espagnole & ensuite sur toutes les Antilles. Si les Anglois , les Hollandois & les Espagnols ne s'arment puissamment , c'en est fait de toutes les colonies Françoises du nouveau monde.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 27 Août). La joie que la reddition de Valenciennes avoit répandue dans cette capitale , s'est bientôt manifestée dans toutes les provinces les plus éloignées ; par-tout les peuples témoignent leur satisfaction par des fêtes & de réjouissances : ce qui prouve com-

bien les maximes pernicieuses de la nouvelle doctrine françoise ont révolté ces peuples, qui sentent & connoissent micux les effets d'une liberté solide, que les philosophes législateurs, & tous ceux qui sont devenus dupes de leurs absurdes projets. Aussi les dons gratuits pour les fraix de la guerre se continuent, & on est occupé de nouveaux moyens pour soulager le gouvernement autant que possible. La somme de ces dons volontaires faits à l'empereur depuis le 9 Janvier jusqu'à ce jour, monte à plus de 3 millions. Quoique l'on ne souhaite ici rien plus ardemment que la paix, il n'en est cependant encore aucune apparence, vu que les 3^{mes}. bataillons de Preiss & de Toscane, ainsi que le corps d'artillerie qui est ici en garnison, ont reçu ordre de marcher. Journallement il arrive de la Gallicie des transports considérables de recrues. On continue aussi d'en lever dans nos fauxbourgs, de maniere que toutes les casernes sont remplies de jeunes gens. Les travaux dans nos arsenaux & nos magasins à poudre continuent avec la plus grande activité.

MANHEIM (le 2 Septembre). Les opérations des armées impériales & prussiennes, qui depuis la prise de Mayence, paroissent encore incertaines & vagues, ont pris depuis quelque tems une tournure plus décidée, qui indique, qu'au lieu de s'avancer du Rhin par la Lorraine, les puissances alliées contre la France vont diriger les principaux efforts du côté de l'Allemagne, absolument vers l'Alsace, en conservant néanmoins toujours, par la position qu'a pris l'armée Prussienne à travers le du-

ché de Deux-Ponts, partagée en quatre corps différens aux ordres du roi lui-même, du duc de Brunswick, du prince-héréditaire de Hohenlohe, & du général comte de Kalckreuth, une communication non interrompue avec les forces Autrichiennes dans le Luxembourg; tandis que, se liant à leur gauche avec l'armée du général comte de Würmfer, la ligne s'étend jusqu'à Landau: le comte de Würmfer va attaquer cette dernière place, pendant que les Prussiens s'avancent sur Bitch. Mais, avant que de former ces entreprises, il faut déloger les François de leur position à Lauterbourg & de leurs lignes à Weiffembourg. En conséquence, l'armée Autrichienne, commandée par le général de Würmfer, de concert avec le corps d'Emigrés François aux ordres du prince de Condé, résolut d'attaquer tous les postes François sur la rive gauche du Rhin, depuis Rheinzabern jusqu'à Lauterbourg. Dans la nuit du 19 au 20 du mois dernier, l'armée se mit à l'improviste & en toute hâte en marche de Gernersheim. A la pointe du jour, conduite par le comte de Würmfer lui-même, elle attaqua les François, retranchés au nombre de quelques mille hommes sur les hauteurs près de la petite ville de Jockrim. Le combat fut vif; mais enfin les Impériaux forcerent les retranchemens, en chasserent les François & les poursuivirent jusqu'au Bienenwald, entre Jockrim & les lignes de Lauterbourg & de Weiffembourg. Les François qui avoient occupé ce bois, s'y étoient couverts par de nombreux abatis: les Autrichiens les franchirent, & il y eut un

grand carnage : le feu fut mis au Bienenwald même ; pour en déloger l'ennemi. La petite ville de Jockrim partagea le même sort : elle fut entièrement ruinée. Les François durent ensuite abandonner de même tous leurs postes le long du Rhin, Wörth, Pfortz, & les autres endroits jusques & y compris Hagenbach. Leur défense fut vigoureuse ; mais l'attaque la surpassa en ardeur. Le régiment Autrichien de Giulay, & tout le corps du prince de Condé se signalèrent dans cette occasion. Les hussards de Salm, qui font partie de ce corps, fondirent le sabre à la main sur les François, qui se trouvoient dans le gros bourg de Hagenbach, en tuèrent une partie & mirent les autres en fuite. Un adjudant avec 3 hussards s'empara d'un canon, attelé de trois chevaux, & le conduisit aux princes émigrés. Ceux-ci & les Impériaux firent 300 prisonniers sur les François, leur prirent 12 canons, une partie de leur camp & de leurs bagages. — Les Impériaux & les Hessois, qui servent dans cette armée, ainsi que les Emigrés, occupèrent d'abord tous les postes, que les François venoient d'être forcés à abandonner : mais ces derniers se rassemblèrent durant la nuit ; & , ayant reçu un renfort de 3 à 4 mille hommes avec de l'artillerie de Weiffembourg, ils s'avancèrent de nouveau par plusieurs chemins détournés, se formèrent de grand matin à un quart de lieu de Wörth, & attaquèrent l'armée combinée. Au commencement, étant supérieurs en forces, ils réussirent à repousser les Autrichiens ; mais, ceux-ci ayant été joints par

d'autres troupes impériales, tandis que les Emigrés tombèrent à dos à leurs compatriotes ennemis, les François furent encore défaits avec grande perte & poursuivis jusqu'à leurs lignes. L'armée Autrichienne, profitant de ce succès, se porta le 21 en avant plus près de Lauterbourg, & toutes les troupes de l'armée du général de Würmser, qui étoient encore sur la rive droite du Rhin, passèrent ce fleuve la nuit du 21 au 22 Août. On chassa encore les François du poste de Knielingen, sur la droite du Rhin, vis-à-vis de Rheinzabern : ils perdirent dans les dernières actions 19 pièces de canon & beaucoup de chariots de munitions. Le 26 & le 27, les lignes de Weissebourg furent attaquées vivement & défendues de même. Les François n'abandonnèrent pas un pouce de terrain, & les Autrichiens furent obligés de reprendre leur ancienne position.

On écrit de Strasbourg ce qui suit : „ Il n'y
 „ a plus moyen d'y tenir. Une guillotine en
 „ permanence, voilà la dernière ressource.
 „ Le 17, l'installation s'en est faite avec so-
 „ lemnité sur la place de parade. On voyoit
 „ caracoler autour de la terrible machine, le
 „ citoyen Schneider accusateur public, & deux
 „ officiers municipaux, Jung & Edelman.
 „ Le premier ci-devant professeur à Bonn, a
 „ fait au peuple un discours d'énergumène ;
 „ il a juré de ne pas épargner son meilleur
 „ ami. „

FRANCE.

PARIS (*le 5 Septembre*). La levée de la nation en masse, décrétée d'abord avec enthousiasme par la Convention, & applaudie avec ravissement par tous les adhérens de la Montagne, est une de ces mesures qui en frappant d'abord l'imagination par l'illusion du moment, perdent de leur énergie, à mesure que l'expérience démontre combien la réalité en est impraticable. Quelques jours après, le projet fut de nouveau renvoyé au comité, pour le présenter après un plus mûr examen. Ce fut enfin le 23 Août, que Barrere, au nom du comité de salut public, présenta son projet de décret, & le fit précéder d'un discours pour en faire connoître les bases. En disant que le comité se flattoit d'avoir atteint le but : „ Que voulez-vous, de
 „ manda-t-il ? Un contingent ? Les despotes
 „ seuls exigent des contingens. Un recrutement ? Les aristocrates vont employer leurs
 „ manœuvres perfides. Voulez-vous une levée
 „ en masse ? Et déjà cette déclaration a été
 „ l'objet du plus grand ridicule. Quels sont
 „ donc ces hommes qui voudroient que 25
 „ millions d'hommes se levassent tous ? Ce
 „ sont les grands ennemis de la république :
 „ ils savent bien, ces hommes, qu'il ne pour-
 „ roit résulter d'une telle levée qu'un froisse-
 „ ment terrible de toutes les ressources né-
 „ cessaires à l'existence du gouvernement. Eh
 „ quoi ! l'ennemi occupe-t-il toutes nos places
 „ fortes ? N'avons-nous pas au contraire de
 Tome III. I

„ grands succès sur lui ? Oui , la nation en-
 „ tière va se lever contre nos ennemis ; & jus-
 „ qu'aux mains de l'enfant , tous les indivi-
 „ dus François seront utiles à la patrie. La
 „ république doit être regardée comme une
 „ ville assiégée ; & la France ne doit plus
 „ être qu'un camp & qu'un atelier rempli de
 „ fabriques d'armes ; mais avant que l'armée
 „ d'hommes marche , il faut organiser l'ar-
 „ mée matérielle : il faut des armes & des
 „ vivres : eh bien , Paris , le berceau de la
 „ révolution , va devenir l'arsenal de la ré-
 „ publique. Déjà au moment où je vous parle ,
 „ le plan d'une fabrique immense d'armes ,
 „ d'une fonderie de canons s'exécute ; avant
 „ peu les places publiques retentiront de coups
 „ de marteau , forgeant l'instrument qui doit
 „ porter la mort chez nos ennemis „. Les 18 ar-
 „ ticles dont le décret est composé , passerent
 „ sur le champ. A la lecture du premier même ,
 „ toute l'assemblée se leva , au milieu des ap-
 „ plaudissemens des tribunes , pour l'adopter.
 „ En voici les trois principaux.

10. „ Dès ce moment jusqu'à celui où les ennemis
 „ auront été chassés du territoire de la république ,
 „ tous les François sont en réquisition permanente
 „ pour le service des armées. Les jeunes gens iront
 „ au combat : les hommes mariés forgeront les armes
 „ & transporteront les subsistances : les femmes fe-
 „ ront les tentes , des habits , & serviront dans les
 „ hôpitaux : les enfans mettront le vieux linge en
 „ charpie : les vieillards se feront porter sur les pla-
 „ ces publiques , pour exciter le courage des guer-
 „ riers , prêcher la haine des rois & l'unité de la ré-
 „ publique. 2^o. Les maisons nationales seront con-

verties en casernes; les places publiques en ateliers d'armes; le sol des caves sera lessivé, pour en extraire le salpêtre. 3°. Les armes de calibre seront exclusivement confiées à ceux qui marcheront à l'ennemi : le service de l'intérieur se fera avec les fusils de chasse & l'arme blanche. ,,

On peut juger par ces trois articles, tant de l'esprit qui regne dans tout le décret, que de la question s'il s'exécutera sans le *froissement terrible* dont parloit Barrere, & si l'on organisera aussi promptement que le suppose le décret, *l'armée matérielle & celle d'hommes*, qui, suivant l'art. XI, doit marcher, le bataillon de chaque district réuni sous une bannière, ayant pour inscription : *Le peuple François debout contre les tyrans*. En exécution des mêmes vues, le comité de salut public avoit commandé pour le 1 Septembre, dans tous les départemens, 700 mille piques; &, comme suivant la répartition il devoit en être fabriqué dans celui de Paris 50 mille grandes & 50 mille petites, cette fabrication & les préparatifs de toute espece pour la guerre avoient donné lieu à un arrêté du conseil-général de la commune, qui mettoit en réquisition tous les ouvriers propres à ces travaux; mais Chaumet ayant représenté que

„ Paris devoit être considérée comme une
 „ ville en état de siege, & cernée de toutes
 „ parts par les ennemis de l'intérieur & de
 „ l'extérieur; que l'usage des piques occasion-
 „ neroit une *dangereuse aristocratie*, parce
 „ que les riches s'armeroient de fusils, pen-
 „ dant que les Sans-culottes ne pourroient ob-
 „ tenir que des piques „; le conseil-général

a envoyé des commissaires au comité de salut public, pour lui représenter la nécessité de faire fabriquer des fusils au lieu de piques. La représentation a eu son effet; mais le peuple ne paroît pas jusqu'à présent extrêmement disposé à remplir les vues de l'arrêté du conseil-général pour les travaux des armes, moins encore celles du décret qui met les François en réquisition pour marcher contre les ennemis. Dans plusieurs départemens, les jeunes gens se sont révoltés contre cette disposition: à Rheims & ailleurs, ils ont déclaré hautement qu'ils ne marcheroient pas. Cependant les circonstances exigeroient la plus grande promptitude dans l'exécution des mesures décrétées. Les Alliés sont prêts à pénétrer en Alsace; ils font des progrès dans la Flandre. Le Quesnoi ne peut tenir long-tems, Dunkerque, Furnes sont vivement menacés; tandis que les Espagnols, qui se sont emparés de Ville-Franche, assiegent le Mont-Libre (Mont-Louis), & que les Sardes remportent des avantages si considérables en Savoie & dans le Piémont, que ces pays sont presqu'entièrement évacués par les troupes conventionnelles. Le général Cartaux a été plus heureux dans son expédition contre les Marseillois; il les a battus & dispersés, & il est entré le 24 sans obstacle dans Marseille même. C'est dans la séance du 31 Août, que la Convention apprit la nouvelle de cet événement, par une lettre des représentans-députés dans le département du Midi, & une autre du général Cartaux. Après la lecture des dépêches de Marseille, Danton obtint la

parole : „ Nous ne pouvons nous dissimuler ,
 „ dit-il , que les commerçans qui d'abord
 „ avoient vu la révolution avec plaisir , parce
 „ qu'ils recueillent les dépouilles de la no-
 „ bleſſe & du clergé , cherchent aujourd'hui
 „ à préparer la contre-révolution par des
 „ moyens plus funeſtes cent fois , que ceux
 „ employés par les nobles & les prêtres ; ce
 „ ſont eux qui forcent la république à cano-
 „ ner ſes propres villes : il faut nous montrer
 „ terribles envers eux , comme nous l'avons
 „ été envers les autres. Je demande donc que
 „ les comités de ſalut public & de légiſlation ,
 „ ſoient chargés de vous propoſer leurs vues ,
 „ ſur les moyens de faire payer les fraix de
 „ la guerre intérieure par ceux qui l'ont évi-
 „ demment fomentée , & le mode d'applica-
 „ tion de la loi , qui doit faire tomber la tête
 „ des ſcélérats „ Cette motion fut renvoyée
 au comité. D'un autre côté , la ville de Lyon
 eſt livrée aux horreurs du plus affreux bom-
 bardement , ſ'il en faut croire à la lettre des
 députés près l'armée des Alpes , datée du quar-
 tier-général de la Pape , près Lyon , le 28 Août.
 Cette lettre , lue à la même ſéance du 31 , eſt
 conçue en ces termes.

„ Citoyens nos collègues , l'opiniâtreté de Lyon n'a
 point encore cédé ni aux remontrances ni aux bombes ,
 ni aux boulets : peut-être que la priſe de Marſeille ,
 par l'armée aux ordres du général Cartaux , aura quel-
 que influence ſur cette ville. La nuit d'hier a été cal-
 me ; on a donné du repos aux troupes. Le feu de la
 nuit d'avant-hier ſ'étoit maniféſté en ſix endroits , &
 brûloit encore hier matin. Les femmes ſortoient ●

foule, & il paroît que les vivres commencent à devenir rares. Si la colonne qui doit venir de Clermont avoit fait son devoir, Lyon seroit maintenant rendu à la république. Dans la nuit d'avant-hier, les muscadins sont venus attaquer Rive-de-Giê; on leur a tué 27 hommes, enlevé une pièce de canon & fait 13 prisonniers, dont un de leurs chefs nommé Servan, fils d'un gros négociant. Ce soir, on recommence le bombardement, & dès que la garnison de Valenciennes sera arrivée, nous nous déciderons à une attaque de vive force, dont nous croyons pouvoir garantir le succès. Les quartiers incendiés sont : l'arsenal & la rue qui en dépend, les prisons de St.-Joseph, les rues Salla & St.-Joseph, l'ancienne intendance, la face de belle-cour qui donne sur les tilleuls, la grande rue de l'hôpital, la rue Plaisir, la rue Paradis, la rue St. Dominique, la place des Jacobins; du côté des Terreaux, les rues Lafond & Pizei, une partie de l'hôtel-de-ville, la boucherie, partie de la rue Pêcherie. Les maisons du quai Ste.-Claire sont criblées de boulets; trois cens sont incendiées. „

Cette lecture achevée, la Convention passa à celle d'une dépêche du général Kellermann, où après avoir donné les mêmes détails sur la situation de Lyon, il annonce la prochaine reddition de cette ville. Cependant le bruit se répand que les Lyonnais viennent de faire une sortie qui a mis en déroute l'armée des assiégés, & qu'ils ont brûlé le fauxbourg de la Guillotière, le refuge de Dubois-Crance. Quoi qu'il en soit, un événement plus important fut annoncé le même jour, & fixa l'attention des législateurs; c'est la contre-révolution effectuée à Toulon. Cet événement se confirma dans la séance du 4 de ce mois, au point, que St.-André vint annoncer que Toulon avoit ou-

vert son port aux Anglois. Cette nouvelle jetta la consternation au milieu de l'assemblée. „ Lé-
 „ gislateurs, s'écria St.-André, ne vous alar-
 „ mez pas; c'est au milieu des orages que le
 „ regne de la liberté doit se fonder sur des
 „ bases inébranlables „. St.-André donna en-
 „ suite lecture d'une lettre des commissaires à
 „ Marseille, en date du 29, adressée au prési-
 „ dent de la Convention. „ Tout espoir pour
 „ Toulon, disent-ils, est évanoui. St.-Julien
 „ a été abandonné par les commandans des
 „ vaisseaux, & obligé de se réfugier à Mar-
 „ seille. Déjà on chauffoit des boulets dans
 „ le fort de la Barre, pour incendier notre
 „ escadre, en cas de résistance: 8 vaisseaux
 „ Anglois sont entrés dans le port de Tou-
 „ lon „. L'amiral Hood s'est fait précéder par
 une proclamation aux habitans, conçue en ces
 termes.

Proclamation de l'amiral Hood.

„ Dans votre pays ceux qui se disent les repré-
 sentans du peuple & qui vous trompent, ont assa-
 siné la vertu & préconisé le crime; l'anarchie s'est
 placée sur les débris du trône de votre légitime
 souverain. Une position si affreuse a dû affliger les
 puissances coalisées; elles n'ont vu de remède que
 dans le rétablissement de la monarchie. Nous ve-
 nons vous prêter des forces pour écraser les fac-
 tieux: reposez-vous sur la générosité d'une nation
 franche & loyale; un exemple vous prouve ce sen-
 timent: les bons habitans de Marseille manquoient
 de subsistances; j'ai donné un passe-port aux com-
 missaires qu'ils m'ont envoyés, pour laisser passer
 5 mille charges de bled. L'intention de S. M. B.

est de faire succéder de longues années de bonheur à 4 années de misères. „

C'est dans la nuit du 24 au 25, qu'une partie des flottes combinées entra dans le port de Toulon. Il fut d'abord convenu que l'ancien régime monarchique seroit rétabli dans la ville, & que la garde des forts & des vaisseaux seroit provisoirement confiée aux Anglois, qui, d'après inventaire, rendroient le tout fidèlement aussi-tôt après la conclusion de la paix. En conséquence Louis XVII y fut proclamé solennellement; la cocarde blanche y est arborée, & le pavillon blanc y flotte de toutes parts. Le 28, les sections de Toulon écrivirent au général Cartaux, actuellement à Marseille, la lettre suivante.

„ Une foule de citoyens honnêtes sont maintenant détenus par vos ordres; ils gémissent dans d'horribles cachots, attendant le supplice qui ne doit être réservé qu'aux scélérats. Laugier, président du tribunal populaire, pour lequel nous avons la plus haute estime, doit, dit-on, devenir votre victime. Si d'exécrables massacres souillent encore la ville de Marseille, le comité vous notifie qu'il en tirera la vengeance la plus éclatante. Deux députés, & les familles de deux autres sont en notre pouvoir, ils subiront le même sort. Trente mille Anglois & Espagnols sont ici pour nous secourir; ils ont pris Toulon & Marseille sous leur protection: ceux qui oseroient commettre des excès, en répondront sur leurs têtes.

Toulon, le 28 Août 1793, l'an 1er. du regne de Louis XVII. „

Les clubistes Cordeliers enchérissent aujourd'hui sur leurs confreres les Jacobins en frénésie démocratique; on en jugera sans peine par une

de leurs dernières séances dont voici quelques traits.

Julien de Carantan , après avoir péroré sur quelques objets peu importans , passe aux grandes mesures de salut public & propose deux moyens à cet effet. „ Le premier , dit-il , est si effrayant „ que quelques-uns de mes confreres en ont té- „ moigné de l'horreur. Cependant le salut public „ l'exige , & cela me suffit. Disons aux despotes „ qui fouillent la terre de la liberté : *Vous vou- „ lez brûler nos villes, égorger nos freres, & faire „ de la France un vaste cimetièr; mais vos suppôts , „ vos amis sont entre nos mains ; ils périront les pre- „ miers. Antoinette , son fils , sa fille , sa sœur , la no- „ blesse , le clergé , rien ne sera sacré pour un peuple „ qui veut être libre à quelque prix que ce soit. Les „ étrangers même seront du nombre des proscrits. . .* „ Cette mesure est terrible , je le répète , mais elle „ est nécessaire. „ — Monain son confrere : „ Je „ suis surpris qu'on dise à nos ennemis : *Telle ou „ telle tête tombera , si vous ne vous retirez pas de „ notre territoire.* Une pareille mesure est indigne „ du François ; que les bandes des Prussiens avan- „ cent ou se retirent , nos ennemis ne l'échappe- „ ront pas. Ah ! Julien , voilà comme on avilit „ comme on dégrade le François ! soyons toujours „ humains , toujours généreux , toujours justes „ même dans nos vengeances. „ — Julien „ reprend : „ Marie-Antoinette s'est cachée avec soin „ & l'on ne se cache pas lorsqu'on ne craint rien ; „ elle a influencé son mari ; elle a dit qu'elle vou- „ loit se baigner dans le sang des François. „ (Ici „ un mouvement d'improbation a prouvé à Julien „ que tout l'auditoire ne partageoit pas ses asser- „ tions). „ Qui ose me démentir , reprend l'ora- „ teur ? Toute la France n'est-elle pas instruite „ de ce fait ? Loin de nous toute espece de mé- „ nagement ; nous avons toutes les preuves de

„ ses crimes, son procès ne doit pas être long „
 — Julien parle ensuite du second moyen : „ Il
 „ faut bien, dit-il, se garder de faire renouveler
 „ la Convention; le remède deviendrait pire que
 „ le mal. Comme on pourroit confondre quelques
 „ députés montagnards avec les autres, ne vaudroit-
 „ il pas mieux nommer des adjoints à la Conven-
 „ tion „. Ce dernier moyen est adopté.

Roussillon, un des juges du tribunal révolutionnaire, répondant à ceux qui lui reprochent de ne pas juger assez lestement, dit que le comité de salut public est si embarrassé pour faire juger les grands coupables, qu'il a avoué qu'il n'avoit pas de pièces suffisantes contre Brissot, & qu'il en attendoit contre les autres conjurés. „ Quoi! re-
 „ prend Julien, vous attacherez-vous donc tou-
 „ jours aux formes? Si vous n'avez point de preu-
 „ ves matérielles, une preuve morale, une pro-
 „ babilité physique doit nous suffire aujourd'hui „
 (Très-bruyans applaudissemens). Un orateur a pris tout de suite la parole, pour annoncer qu'il avoit trouvé un aristocrate, qui lui a dit qu'à peine les jeunes gens mis en réquisition seroient à deux lieues d'ici, qu'ils rebroufferoient chemin avec les armes qu'on leur aura données. „ Prenons-y garde, nos
 „ amis. De ce nombre sont ces messieurs à redin-
 „ gotes quarrées, à culottes pincées, à la grecque,
 „ à la Coblençe &c. Ce sont ceux qui vou-
 „ droient nous jouer cette fredaine. Mais je vous
 „ en prévien, & vous y remédieriez. „ — Duroi
 répond qu'il ne faut que les intimider pour les contenir, & pour cela il propose ce qui suit :
 1°. on les mettra au premier feu ; 2°. on leur dira
 ce qu'il a dit l'an passé à un jeune homme qu'il croyoit être aristocrate, & qui venoit lui demander un passe-port pour rejoindre : „ Vous allez en Chast-
 „ pagne reconquérir des esclaves, songez bien à ne pas
 „ nous trahir. Si vous passez de l'autre côté, je fais
 „ brûler vos maisons ; je dévaste vos biens ; je fais

„ *massacrer vos parens.* „ (Très-longs & très-vifs applaudissemens).

Le sort du général Custines a été décidé le 28. Sa récompense a été celle qu'on devoit attendre d'une démocratie sanguinaire, c'est-à-dire, de subir la mort en criminel, en *traître de la patrie*. Les questions à juger sur l'accusation intentée contre lui, avoient été réduites à trois : „ 1^o. S'il y avoit eu dans le „ cours de cette guerre des intelligences, „ pour livrer le territoire & les places de la „ république aux ennemis ? 2^o. Si la reddition „ de Francfort, Mayence, Condé, Valenciennes, „ avoit été l'effet des intelligences de „ l'accusé ? 3^o. Si Adam-Philippe Custines étoit „ convaincu d'y avoir eu part „ ? L'affirmative du juré a été sa sentence de mort : mais il n'a pas été possible de persuader à trois jurés que Custines étoit criminel. Peu d'heures après, la guillotine a terminé la carrière d'un général qui, il y a dix mois, commandoit en chef dans une grande partie de l'Allemagne. Il a protesté de son innocence. En effet, si un homme s'est conduit dans les vrais principes de la Montagne, c'est Custines ; il n'est pas de basseffe, il n'est pas d'espece de scélératesse dont il ne se soit rendu coupable, pour mériter la reconnoissance & les récompenses de ceux qui gouvernent la France, & qui l'ont fait agir. Son interrogatoire, indépendamment de ses moyens de défense, prouve jusqu'à quel point il étoit innocent dans les sens des Jacobins. Cependant il a été condamné à perdre la tête : c'est qu'il falloit une nouvelle victime. La fermeté que Custines avoit témoignée

dans les interrogatoires qu'il a subis, & la philosophie dont il avoit fait si long tems parade, se sont évanouies, lorsqu'il a fallu marcher au supplice. Cet homme, profanateur & sacrilege pendant la durée de son commandement, a fini par baiser le Crucifix, il a embrassé son confesseur, & il a fallu employer la force pour le décider à monter sur l'échafaud. Le confesseur a été arrêté aussi-tôt après l'exécution. On ignore combien de généraux vont encore le suivre; mais du moins la liste de ceux qui ont été constitués en état d'arrestation, vient d'être considérablement augmentée. Non-seulement le général Ferrand, qui a défendu Valenciennes, est à l'Abbaye; mais l'on vient encore d'arrêter le général Flers, commandant l'armée des Pyrénées Orientales; le général Nuce, commandant dans l'Arriège; le général Brunet, commandant de l'armée d'Italie &c. L'on a dénoncé le général Houchard, le général Kellermann. Beauharnois, ayant insisté sur sa démission de général en chef de l'armée du Rhin, a été suspendu de toute fonction militaire, avec ordre de se retirer à 20 lieues des frontières. C'est un certain Landremont qui le remplace provisoirement. Tous les députés du conseil-exécutif sont rappelés. L'ex-député Manuel a été conduit dans les prisons de l'abbaye. Billaud-Varenne a fait décréter que Lebrun & Clavières seroient livrés au tribunal révolutionnaire. Les auteurs, acteurs & actrices du théâtre françois, ont été conduits dans les prisons de Ste. Pélagie & des Magdelonnettes: les scellés ont été apposés sur leurs papiers. Quelques beaux es-

prits sont enveloppés dans cette disgrâce. Le poëte Champfort, & l'abbé Barthelemi, auteur des *Voyages d'Anacharsis*, tous deux employés à la bibliothèque nationale, ont été arrêtés.

Paris est menacé d'une prochaine famine ; tandis que nos souverains se font un *verre de bon sang*, le peuple, qui s'embarrasse fort peu des lauriers, lorsque le pain lui manque, témoigne un mécontentement qui devient tous les jours plus prononcé. Aujourd'hui l'effervescence est très-grande ; les commissaires des sections & le maire de Paris ont fait mettre à toutes les rues de très belles affiches, qui promettent beaucoup ; & qui feroient merveille, si l'on pouvoit se rassasier des yeux. La foule est toujours grande aux portes des boulangers. L'on a pris les plus grandes précautions ; tous les postes sont doublés, des canons ont été placés dans différens endroits. Les comités révolutionnaires des sections délibèrent secrètement. On voit dans la ville beaucoup de gens de la campagne, venus pour chercher des subsistances, & Paris ne peut leur en fournir. Le maire a beau répéter que la ville est approvisionnée ; que les départemens sont dans l'abondance ; la disette est telle que le comité de salut public a été obligé de prendre six arrêtés pour rétablir la circulation aux environs de Paris, & de faire décréter l'envoi des commissaires dans l'intérieur pour forcer tout fermier & propriétaire à livrer sur le champ un septier de grains par charrue, sous peine, en cas de retard de 24 heures, d'être traité en

ennemi, & d'avoir ses grains confisqués au profit de la république.

C'est donc ainsi que l'on berce le peuple Parisien, & par suite toute la France; & tandis que Gossuin a l'impudence d'affurer que le vœu unanime est pour la constitution, il n'est pas moins prouvé qu'à peine un sixième a voulu en supporter la lecture. Encore plusieurs ont-ils fait des objections, mais elles n'ont pas eu de suite. Les factieux subalternes les ont bientôt étouffées par leurs cris soudoyés. On devine aisément où Chabot veut en venir avec la proposition qu'il a faite, il y a quelques jours, d'exclure de toute espèce de fonctions, quiconque n'a pas paru aux assemblées primaires, convoquées pour l'acceptation de la constitution. Il y a long-tems qu'il a conçu le projet de la loi agraire. S'il parvient donc à faire décréter qu'il seroit dangereux de confier des places aux cinq sixièmes des citoyens, par la même raison doit-on décider qu'il y auroit abus, en leur laissant une fortune qui entre leurs mains, deviendrait un moyen de trahison. Donc il faut partager les biens entre les Sans-culottes. La part de chacun ne seroit pas mince.

On reprochoit à l'ancien gouvernement de ne savoir payer les dettes qu'en faisant des emprunts; nos comités ne sont pas plus habiles. Il n'y a qu'une différence, c'est qu'autrefois on n'obligeoit personne de prêter, & aujourd'hui les emprunts sont forcés: ce qui prouve la confiance. Le capital de la dette publique, selon Cambon, est de 473 millions, dont il en reste à liquider près de 376. Pour parvenir à éteindre cette somme, on ouvrira

un emprunt forcé en domaines nationaux, deux ans après la paix seulement, & pour simplifier la comptabilité, tout le titre des créanciers consistera dans l'inscription de leurs noms sur un grand livre, qu'on aura soin de préserver du feu; autrement on ne sauroit plus à qui payer. Toutes les dettes des communes de la république sont déclarées nationales. Par reconnoissance, celles-ci doivent faire le sacrifice de leurs propriétés.

Il y a quelque tems qu'on a vu passer à Orléans le fameux Jourdan coupe-tête. Il se rendoit à l'armée de la Vendée, où il a obtenu du commandement. Des personnes qui ont logé dans la même auberge, l'ont entendu se féliciter de son surnom, & se réjouir des ravages qu'il va porter sur les bords de la Loire : dans un moment de gaieté, il dit à la fin d'un repas où plusieurs personnes se trouvoient avec lui : *Vous m'indiquer un aristocrate, & sur le champ, pour dessert, je vous apporte sa tête dans un plat.* Cette demande est bien digne de ce monstre & de ses semblables.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 10 Septembre). L'empereur a accordé au général comte de Ferraris, qui a dirigé le siège de Valenciennes, la place de vice-président du conseil aulique de guerre. Ce général a été présenté par le président feld-maréchal comte de Wallis, au conseil de guerre, où il a pris séance, après avoir prêté le serment d'usage.

Le général de Knobelsdorf est parti avec le corps de troupes sous ses ordres, pour aller joindre la grande armée Prussienne, commandée par le roi en personne, sur les bords du Rhin.

Il n'y a pas d'exemple dans l'histoire, d'une campagne aussi sanglante & aussi meurtrière que l'est la présente. Chaque jour est marqué par de nouveaux combats, qui, vu l'acharnement avec lequel les deux partis se battent ordinairement, coûtent toujours beaucoup de monde. Le 27 du mois dernier, un gros corps de troupes Françaises attaqua avec impétuosité tous les avant-postes Autrichiens, depuis Genech jusqu'à Louville; les Alliés, ayant vainement essayé de résister à des forces si nombreuses, furent obligés de se replier; mais un renfort étant arrivé, les Français durent à leur tour se retirer avec perte. D'un autre côté, une colonne de troupes Françaises attaquoit les postes de Turcoing & Lannoï, occupés par les Hollandois. Ces derniers, malgré la grande supériorité de l'ennemi, se défendirent pendant l'espace de 4 heures avec le plus grand courage; mais obligés de céder à la force, ils se retirèrent sur Moucron, où le général Gueifau étoit posté, & de-là sur Courtray. Les habitans craintifs de cette ville, croyant déjà les Français prêts à y entrer, se hâtoient d'abandonner leurs foyers, lorsqu'un corps de troupes Autrichiennes arriva & força l'ennemi à se retirer. Après cela, les Hollandois reprirent leur ancienne position. Cette affaire coûta beaucoup
de

de monde aux Bataves, par la longue résistance qu'ils opposerent. Dans le même tems que les François avoient forcé les postes Hollandois de Turcoing & Lannoi à l'affaire du 27, une autre colonne attaquoit Menin; elle fut non-seulement vigoureusement repoussée, mais encore les Hollandois firent à l'ennemi près de 600 prisonniers, & lui prirent 4 piéces de canon.

Toute communication se trouve actuellement coupée entre Dunkerque & Berg-St.-Winox. La sanglante affaire du 24 a coûté aux Alliés un monde considérable, exposés au feu le plus terrible de toute l'artillerie de Dunkerque, outre celui de plusieurs frégates qui se trouvoient dans le canal, & qui les battoient en flanc. Quant au siege du Quesnoi, la tranchée a été ouverte devant la place dans la nuit du 27 au 28 du mois dernier. L'ouvrage a été conduit avec tant de succès, que dès le matin, les Alliés se sont trouvés à l'abri du feu de l'ennemi. Le bombardement a commencé depuis quelques jours, & a causé dans la ville plusieurs incendies. La garnison a fait en vain différentes forties pour interrompre les travaux.

Comme les deux évêchés de Tournay & de Ruremonde continuent à être vacans, des gens bien intentionnés semblent concevoir quelques inquiétudes; vu les intrigues qu'on emploie pour y placer des hommes qui en 1787 & 1789 se sont déclarés pour le système françois: mais il est tout naturel de s'en rapporter à la religion & à l'esprit conséquent du monarque. On dit assez généralement que M. van

Velde, prévôt de la métropole de Malines, sera nommé à l'évêché de Ruremonde; & quant à celui de Tournay, on croit que si le choix de S. M. ne tombe pas sur un prêtre de l'Eglise Belgique, il s'arrêtera sur le prince François de Hohenloe, chanoine de Cologne & de Strasbourg, ecclésiastique orthodoxe & exemplaire.

On voit circuler ici le *Prospectus d'un projet d'établissement à Bouchoven (a) d'un pensionnat pour l'éducation des jeunes demoiselles Hollandoises*. Ce projet qui a été formé sous les yeux de Mgr. l'archevêque de Lyon, tend à profiter des malheurs & de l'exil des Religieuses de France pour l'éducation de la jeunesse; la réputation de ces pieuses & courageuses filles ne peut qu'en faciliter l'exécution. Ceux qui s'y intéressent & voudront y concourir, doivent s'adresser à M. Verheyen, droffart de Bouchoven, qui leur donnera tous les éclaircissemens desirables.

LUXEMBOURG (le 4 Septembre). L'armée qui campe aux environs d'Arlon, vient encore d'être considérablement renforcée par des troupes venues d'Allemagne. Une partie de cette armée a fait récemment un mouvement en avant, pour se porter sur le territoire ennemi, & lier ses opérations avec celles qui ont lieu dans l'Alsace & les Pays-Bas. Nos troupes brûlent d'ardeur de marcher contre l'ennemi. Ce qui anime particulièrement le courage de l'officier & du soldat, est l'attention que porte notre bon & juste monarque sur les blessés & les

(a) Le comté de Bouchoven, situé sur la Meuse, à une lieue & demie de Bois-le-Duc, est un fief de l'Empire, dont M. le prince de Montmorenci-Robecq, est souverain immédiat.

morts; ne pouvant faire du bien à ceux-ci, il fait refluer sa reconnoissance sur leurs parens. C'est ainsi que le pere du colonel de Pfortzheim vient de recevoir une pension de mille florins, que le comte de Metternich lui annonce dans les termes les plus flatteurs par une lettre du 17 Juin, dans laquelle il dit : « C'est » avec autant de plaisir que d'empressement » que j'ai l'honneur de vous annoncer, mon- » sieur, que l'empereur vient de vous accor- » der une pension de mille florins d'Alle- » magne en considération des services dis- » tingués rendus à l'état par le brave colo- » nel de Pfortzheim votre fils, mort glorieu- » sement les armes à la main à la journée » d'Aldenhoven le 1 Mars de cette année; » j'espere que cette marque si honorable pour » votre famille, de la justice que le monar- » que a rendue ainsi au mérite de M. votre » fils, adoucira l'amertume que sa perte doit » vous avoir causée. »

GAND (le 5 Septembre). Le montant des dons patriotiques que la Flandre vient de verser dans les caisses de S. M., s'éleve à 100,000 fl.

Un jeune citoyen de cette ville, ayant été déclaré premier de Louvain, a reçu tous les témoignages d'intérêt, qu'une grande ville peut donner en pareille occasion. Les Etats de la province, la chambre de commerce, le chapitre de la cathédrale se font sur-tout distinguer. On a vu dans peu de cas un enthousiasme plus prononcé. Aussi l'envie n'a-t-elle pas manqué d'agiter ses serpens; elle a répandu que ces mouvemens & générosités n'avoient eu lieu que parce que ce Premier

avoit été clubiste. Nous ne nous arrêterons pas à réfuter une calomnie absurde. Si une ville de la Belgique étoit disposée à se mettre dans une telle commotion d'admiration & de bien-faisance sur un tel motif ; les armées coalisées , au lieu d'attaquer Dunkerque & le Quesnoi , n'auroient rien de plus sage à faire que de mettre promptement le siege devant cette ville-là. — Quant au superbe *exemplaire de l'Encyclopédie que les Sociétés de deux Concerts (a)* ont offert à M. le Premier , on doit être persuadé que ces Sociétés ignorent que l'informe & dégoûtante compilation (comme l'appelloit Diderot son principal auteur) est le grand foyer des erreurs qui ont produit en France , l'athéisme , le matérialisme , le jacobinisme & la plus grossiere ignorance (b). Et dès-lors l'intention des donateurs étant pure , on n'en doit rien conclure d'alarmant pour la Flandre. Il est bien vrai qu'une ville qui a une *Société de Littérateurs* , deux *Sociétés de Concerts* , & beaucoup d'autres

(a) Il paroît qu'on transcrit ici les expressions du *Journal de Bruxelles* , n. 209.

(b) Dès que l'ouvrage parut , M. Joli de Fleuri avocat-général , l'annonça comme la grande machine du philosophisme ; & c'est sur son réquisitoire que le parlement , tout jacobin & antichrétien qu'il étoit dès-lors , anathématisa hypocritement ce nouveau cheval de Troie : mais la chose ne réussit pas moins : *Scandit fatalis machina muros.* — Voyez les art. ALEMBERT , CHAMBERS , DIDEROT , dans le *Dict. Hist.* — Lettre remarquable d'un lieutenant-général au service de France , 15 Avril 1785 , p. 575.

encore, pourroit, si elle étoit ombrageuse, n'être pas bien à son aise* : mais il paroît qu'elle prend la chose d'une manière tranquille & rassurée, comptant sur le très-grand nombre de ses bons citoyens, & laissant chanter les autres, comme l'on faisoit en France, 14 ans avant la révolution :

Vivent tous nos beaux esprits,
 Encyclopédistes,
 Du bonheur public épris,
 Grands Economistes !
 Par leurs soins au tems d'Adam
 Nous reviendrons ; c'est leur plan :
 Momus les assiste,
 O gué
 Momus les assiste.

Voyez cette chanson en entier, épouvantablement remarquable, imprimée en 1775, dans le Journ. du 15 Mai 1793, p. 181.

NAMUR (le 4 Septembre). Nos Etats viennent d'obtenir de l'empereur les mêmes facilités pour le rétablissement des maisons religieuses, que les Etats de Flandre. On voit même que leur attention s'est portée sur un point essentiel qui paroît avoir échappé à ceux-là ; savoir, la liberté accordée aux individus de rentrer dans leur maison ou de rester dans le siecle avec une pension & des secours extraordinaires ; liberté qui détruit d'une main ce que l'on fait de l'autre, & qui contredit d'ailleurs toutes les idées de la profession religieuse dont aucune autorité temporelle ne peut relâcher les liens. On a donc été très-content de trouver dans le Mémoire des Etats de Namur l'addition suivante. „ Les députés se permettront „ néanmoins d'observer entre autres points „ avec une respectueuse soumission à V. M., „ que bien des personnes semblent entrevoir „ dans cette dépêche, une prétention de l'au-

„ torité ecclésiastique à l'égard des individus
 „ des couvens qui ne pourroient pas être réta-
 „ blis, & des individus qui ne trouveront pas
 „ à propos de reprendre leur état & rentrer
 „ sous l'obéissance de leur ordre : autorité, qui
 „ est absolument nécessaire pour dispenser, aux
 „ termes des SS. Canons, ceux-ci de rentrer
 „ dans leur couvent réintégré, & autoriser
 „ les autres à vivre dispersés dans le monde
 „ au moyen de leurs pensions „. Le gouver-
 „ nement a senti la justesse de ces observations,
 „ & dans la dépêche qui d'ailleurs est conforme
 „ à celle qui a été adressée aux Etats de Flan-
 „ dre, il est dit : *Les individus qui ne peu-
 „ vent pas être rétablis, ou qui ENSUITE
 „ D'UNE DISPENSE A OBTENIR DU S. SIEGE,
 „ seront dans le cas de ne point rentrer &c.*

Nous apprenons que les Etats de Brabant
 ont porté l'attention plus loin encore. Ils ne
 trouvent pas à propos de laisser la liberté
 aux individus de ne pas rentrer, même avec
 la dispense du S. Siege ; quoiqu'on doive croire
 qu'elle s'accordera très-difficilement, & seule-
 ment pour des raisons graves. Ils ont nommé
 un comité nombreux, composé de personnes
 chères à la Belgique, & très-occupées de l'ob-
 jet confié à leurs soins. Il y a quatre abbés, y
 compris l'évêque d'Anvers ; l'abbé de Gem-
 bloux pour l'Etat noble avec M. le baron de
 Penthy ; six pour l'Etat-Tiers, y compris les
 députés des chefs-villes ; outre le concert des
 évêques diocésains & du nonce. On voit cir-
 culer une Lettre de ce comité à son Em. le
 cardinal-archevêque, conçue en ce termes.

„ MONSEIGNEUR, ce que la Religion, la raison

15. Septembre 1793. 151

Et la justice exigent, S. M. l'empereur Et roi ;
notre gracieux souverain, desire de l'opérer, le réta-
blissement des couvens supprimés par feu S. M. l'em-
pereur Joseph II.

Ce rétablissement, monseigneur, qui est une suite
de la disposition souveraine, deviendra prompt Et
facile, à mesure que les communautés religieuses,
qui doivent renaître, y apporteront des facilités ; Et
qu'une coopération active de la part de votre émi-
nence vaudra bien nous seconder. Nous vous la de-
mandons instantment, monseigneur ; ce sera un grand
service rendu à l'Eglise Et à l'Etat : Et nous vous
prions de faire connoître la chose Et notre desir, à
qui il appartient, dans l'étendue de votre diocèse.
Les individus de chaque communauté doivent réunir
leurs volontés Et signatures ; Et, s'il y en a qui de-
sirent de ne pas se réunir, on doit nous les faire con-
noître. Après cela, on pourra s'adresser directement à
nous, à l'assemblée des députés des Etats, à Bruxelles.

Nous sommes avec un respectueux dévouement Et c.
La commission établie de la part des trois Etats de
Brabant, pour le rétablissement des couvens. Signé
C. F. Evêque d'Anvers. Bruxelles, le 6 7bre. 1793.,,

Le comité de Flandre, occupé du même
travail, a écrit au cardinal relativement à cet
objet. S. Em. a fait aux deux Lettres la ré-
ponse que voici.

„ MESSIEURS, j'ai reçu la lettre que vous m'avez
fait l'honneur de m'écrire, Et qui m'apprend que vous
êtes établis en commission pour rétablir les couvens qui
avoient été supprimés en Flandre. Je ne puis que vous
féliciter, messieurs, d'avoir bien voulu vous charger
de cette administration épineuse ; Et je ne doute point,
que vous ne trouviez dans votre sagesse Et votre
zele les moyens d'y concilier les intérêts de la jus-
tice avec ceux de la charité Et de la Religion. De
mon côté, je concourrai volontiers, autant qu'il dé-
pendra de moi, à une si bonne œuvre, étant aussi in-
cliné à recevoir vos communications, que vous vous

montrez disposés à accueillir les observations que je croirai devoir vous envoyer pour le bien-être des communautés religieuses ; la solidité de leur rétablissement & la satisfaction publique. J'ai l'honneur d'être &c. »

COURTRAY (le 6 Septembre). Beaucoup de Religieux François rassemblés sur cette frontière, se préparoient à rentrer dans leurs maisons respectives, à mesure que les troupes victorieuses, des puissances coalisées feroient des progrès sur les ruines de l'athéisme & de l'anarchie : mais ils viennent d'être frappés comme de la foudre, en apprenant que la jointe de Valenciennes reconnoit pour légale la vente qui a été faite de leurs biens, de leurs monastères & de leurs églises. Quoiqu'on voie circuler des copies de ce règlement de la jointe, bien des personnes doutent de son authenticité. Car si les puissances reconnoissent l'autorité de l'Assemblée & Convention Nationales dans le dépouillement du sanctuaire, ils la reconnoissent également dans la spoliation des nobles, dans le régicide & dans toutes les horreurs qui ont signalé la tyrannie démocratique. Mais d'après cela même les acheteurs ne peuvent être considérés comme jouissant du titre *de la bonne foi* ; ils étoient bien sûrs qu'une cohue de sacrilèges & d'assassins ne pouvoit disposer en droit de la fortune de personne... Dans le même règlement on oblige les supérieurs de promettre sous serment, qu'en cas qu'ils puissent recouvrer leurs biens, ils en donneront une partie à ceux qui ne peuvent récupérer les leurs : ce qui rend le rétablissement de quelque communauté que ce soit, absolument impossible... Enfin ce qui fait douter le plus de la réalité de ce règle-

ment, c'est la promesse également exigée sous serment de ne pas recevoir les vœux de profession avant l'âge de 24 ans. Il n'est pas croyable que tandis que les Etats de Flandre en corps, réclament avec tant d'énergie contre cette nouveauté, cause décisive (comme ils le démontrent dans leur excellent Mémoire adressé à l'empereur *) du dépérissement de la discipline religieuse; la jointe de Valenciennes aille exiger par serment la croyance contraire de tous les Religieux qui réclameraient leurs possessions & leur institut. On dit néanmoins que quelques chefs des principales abbayes se disposent à porter leurs remontrances aux pieds de S. M. I., persuadés par tout ce que ce prince a déjà fait pour la Religion, que leurs plaintes & leurs prières ne feront point inutiles devant un trône où l'impiété rapineuse n'est point reçue à contester les droits sacrés de la justice & de la raison... En attendant, les vrais amis de la patrie, de la Religion & de l'ordre, craignent que de telles dispositions, si elles sont réelles, à l'égard du clergé François, n'influent d'une manière fâcheuse sur la Belgique, & ne servent à nourrir la défiance, devenue par une suite d'événemens impérieux, le CARACTERE NATIONAL (a).

* Dern.
Journ.,
p. 65.

(a) C'est l'expression des Etats de Flandre dans une Lettre à S. A. R. l'archiduc Charles *, expression pleine d'énergie & d'une fatale vérité. Qui auroit cru que la nation la plus franche & la plus confiante qui fût au monde, seroit jamais réduite à avoir la défiance pour CARACTERE NATIONAL ? Mais on doit être sûr que si les intentions de Fran-

* 1 Sept.
p. 75.

NOUVELLES DIVERSES.

Le 11 vers le midi, le capitaine comte de Palfi, est arrivé de l'armée à Bruxelles avec l'agréable nouvelle que le Quesnoi s'étoit rendu hier au soir par capitulation. La garnison est faite prisonniere de guerre. — Les Anglois ont reçu un échec le 10 près de Dunkerque, & l'on craignoit que ce revers n'en eût amené de plus graves; l'hôpital étoit déjà transporté à Bruges, Ypres bombardé pendant 5 heures, lorsque Beaulieu arriva & battit tellement les carmagnoles, que près de 6000 restèrent sur le carreau, le reste s'enfuit abandonnant 20 pieces de canon. Le camp des Anglois n'est point levé devant Dunkerque, malgré la perte qu'ils y ont faite. — La gazette de Francfort annonce, art. de Vienne, que l'archiduchesse Christine passera l'hiver dans cette capitale, au palais Impérial où elle occupera l'appartement nommé *Amalienhof*. — Des gens qui combinent tant bien que mal la physique avec la morale & la politique, ont regardé avec inquiétude la grande éclipse du soleil, arrivée le 5 de ce mois, & qui vu les circonstances leur a paru de désagréable augure. Ils font observer que l'éclipse, plus considérable encore & centrale, arrivée vers 1763, a été suivie d'une chaîne d'étranges événemens; entre lesquels ils n'oublient pas la destruction des Jésuites, d'abord en France, puis dans le

gois II font fidèlement exécutées, ce caractère qui tient aux événemens passés, s'effacera avec le souvenir & l'existence des causes qui l'ont produit.

monde entier; destruction dont les effets ne font plus douteux. Les calculs astronomiques & l'époque bien déterminée des éclipses, n'arrêtent pas ces raisonneurs ombrageux. Ils répondent à cette difficulté par les paroles du P. Petau. *Sed nec absurdum existimem insignes potissimum solis eclipses ita dispositas a Deo, ac suis spatiis definitas, ut in ea temporum momenta caderent, quibus illustrium eventuum indicia dare possent.*

— Dans une feuille intitulée : *Journal général de politique, de littérature & de commerce, avec priv. de S. A. S. Electorale Palatine*, on lit, n^o. 42; les passages suivans. „ Pendant que les émigrés royalistes, „ dégoûtés & découragés par les événemens, „ après avoir sacrifié généreusement jusqu'à „ leur subsistance au service des Princes, „ promettent leur existence errante & mal- „ heureuse dans toute l'Europe; d'autres émi- „ grés qui à cause de leur attachement à la „ constitution de 1789, sont appellés consti- „ tutionnels, quoique premiers moteurs ou „ fauteurs des troubles, sont cependant mieux „ reçus dans les cabinets étrangers, & pré- „ parent en silence leur retour sous une forme „ de gouvernement qui puisse les mettre à „ couvert d'une vengeance qu'ils redoutent, „ parce qu'ils sentent l'avoir provoquée „. Et ailleurs : „ il est certain que le crédit dont „ les constitutionnels jouissent dans certaines „ cours étrangères, coopere aux opérations „ politiques & militaires. Mais comme cette „ secte voudroit amener une contre-révolution par la même méthode employée pour

Sa destruction
ci-dessus,
p. 124.

„ effectuer la révolution dont ses partisans
 „ ont été les premiers instrumens, je veux
 „ dire par les intrigues, les insurrections par-
 „ tielles & les commotions populaires: il est
 „ fort à craindre que ces misérables moyens
 „ ne soient mal calculés pour le but princi-
 „ pal, qui doit être de porter un coup dé-
 „ cisif qui tranche à la fois toutes les têtes
 „ du jacobinisme „. Ce numéro finit par une
 „ moralité ingénieusement exprimée. „ Le Cap
 „ est à 1500 lieues de nous; les trois quarts
 „ de Lyon subsistent encore; Marseille s'est
 „ rendue au général Cartaux; il n'y a,
 „ tout au plus, qu'un douzième de popula-
 „ tion de disparu. Le Vesuve & les monts
 „ de l'Hecla ne jettent qu'une lave ordi-
 „ naire. Pourquoi donc voudroit-on que les
 „ hommes fussent corrigés? qu'ils missent en
 „ oubli leurs passions? Ah! le fouet ven-
 „ geur de la nécessité ne les a pas encore
 „ assez frappés; la voix secrète & terrible
 „ qui les rappelle à l'ordre, ne s'est pas en-
 „ core fait entendre assez haut „! Dans
 les *Nouveaux Opuscules de M. Fleury*,
 on lit la fable suivante, qui est assez remar-
 quable, ce recueil ayant été publié en 1779.

*Accourez, malheureux humains,
 Nous vous apportons la lumière,
 Disoient des charlatans aux vieux chefs des Germains;
 Mettez de vos états les rênes dans nos mains;
 Croyez-en notre savoir faire,
 Et le bonheur fixera vos destins.
 On les crut: mais bientôt la pauvre république
 Vit en de tristes jours changer ses jours sereins.
 Il est des charlatans encore en politique;
 Gardez-vous en, crédules souverains!*

J'ai reçu la Lettre d'Anvers sur *le serment de liberté & d'égalité*. Si l'auteur juge à propos de l'imprimer, j'y répondrai alors en détail, ne pouvant occuper le public d'une correspondance particulière qui ameneroit de longues discussions. En attendant, je crois très-volontiers à tout ce qu'on y dit de la vertu & du zèle de quelques-uns de ceux qui se sont laissé surprendre par cette fautive démarche. Mais puisque dans cette Lettre on convient que le serment est criminel, & qu'aujourd'hui au moins il ne peut rester de doute là dessus (dès le 2 Septembre 1792 il n'en restoit aucun aux martyrs de Paris), il me paroît que ceux qui l'ont prêté, ne peuvent faire autre chose que de se rétracter promptement & faire pénitence; que vouloir attendre encore une décision papale, est un subterfuge qui décele la mauvaise foi; & que je n'ai fait que suivre les règles de la charité en concluant en dernier résultat : „ Il faut „ traiter miséricordieusement les personnes, & „ condamner sévèrement le fait. „

Le correspondant de M. qui ne veut plus du mot *citoyen*, & qui en demande un autre pour le remplacer dans l'occasion, m'a engagé dans des recherches qui ont été parfaitement vaines. Je n'ai rien trouvé qui pût d'une manière tant soit peu satisfaisante, tenir lieu de ce mot-là. Il faut continuer à s'en servir, non pas à la manière françoise, mais selon l'usage des gens sensés. On dira toujours *les bons citoyens, un vrai citoyen, citoyen d'une telle ville*. Mais on ne dira pas *citoyen général, président citoyen, au citoyen Houcheard*; ces ridicules adresses & apostrophes resteront à la Convention. Il résulte de-là que le mot *citoyen* n'est pas dégradé & flétri dans son vrai sens & dans l'ancien usage, mais dans le jargon sans-culotin où nous le laisserons être ce qu'il est devenu... Cette résolution grammaticale est d'autant plus indispensable, que bientôt aucun mot ne

Lettres de
Milord Ri-
vers. A Pa-
ris, chez
Humblot.
1777.

nous resteroit, pas même ceux de *vérité* & de *vertu*, tout autrement profanés & contournés en sens contraire, que celui de *citoyen*. Il y a plus de 20 ans que Milord Rivers n'en vouloit plus; il les faut cependant. „ Ce qui me conduira, dit-il, à cesser „ pour jamais de lire, c'est cette manie commune „ actuellement aux écrivains de tous les genres, „ de toutes les nations; c'est cette fureur, cette „ rage de vertu qui excite en eux des transports „ approchans de la folie. Quoi! ne pouvoir écrire „ dix lignes sans s'écrier: *O bonté! o bienfaisance!* „ *o humanité! o vertu!* Ces noms si répétés, si pro- „ fanés, si éloignés de pouvoir inspirer le désir „ d'être honnête, jettent du ridicule sur les meil- „ leurs principes; on seroit tenté de les abandon- „ ner d'impatience & d'ennui, comme on fait de „ l'auteur qui les déplace, les affoiblit, les dé- „ grade. Oui, j'avoue qu'en lisant nos drames & „ nos romans, & ce qui plus est, nos ouvrages „ philosophiques, il me prend un si grand dégoût „ des *êtres sensibles*, des *êtres bienfaisans*, des *ver- „ tueux citoyens*, que si, dans ce moment on s'a- „ visoit de vanter ma bonté, de louer mes ver- „ tus, j'exigerois une réparation d'honneur pour „ cette insulte „.

La multitude de brochures & de piéces que je re-
çois depuis quelque tems, me met absolument hors
d'état de faire usage de toutes. Il faut que mes cor-
respondans consentent à un triage nécessaire, & de
plus à des délais souvent prolongés: car telle piéce,
dont je me propose de parler, restera quelquefois
plusieurs mois avant de trouver une place convena-
ble, les matieres se repoussant les unes les autres,
& la préférence dépendant non-seulement de la na-
ture des articles, mais encore de leur étendue res-
pective, & de la mesure qu'ils remplissent dans l'en-
semble, le nombre des pages étant invariablement
déterminé. Il ne faut donc ni me questionner, ni

me presser à ce sujet. Je ferai toujours de bonne volonté ce que les circonstances me permettront de faire de mieux.

J'apprends que des hommes d'une étonnante critique découvrent le Jansénisme dans les *Réflexions sur le Nouveau-Testament*, dont j'ai donné une édition au commencement de cette année. Au lieu d'inquiéter des personnes qui ne sont en rien responsables de mes délits quelconques, ils feront bien de s'adresser à moi, en signant leurs lettres; ils peuvent être persuadés que je leur rendrai bonne raison sur ce qu'il leur plaira de me dire, & cela d'une manière parfaitement honnête & loyale.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, à l'auteur du Journal. „ Charles-Jean Dupré, dont vous parlez, monsieur, dans votre Journal du 15 Août, p. 579, n'est pas le fils d'un banqueroutier. Je suis son père: il est son maître: je ne le vois pas du tout. Il y a effectivement eu à Bruxelles un Dupré qui a fait faillite; mais la ville entière fait que ce n'est pas moi. J'ai l'honneur d'être &c. H. L. Dupré.

*Mercur*e est le mot de la dernière charade.

QUAND nous serions une centaine,
 Élipe, vous le savez bien,
 Nous ne faisons jamais rien,
 Si nous n'avons un capitaine
 Qui tiré d'entre neuf, ait la force & le cœur
 De nous inspirer la valeur.
 Alors pas un de nous ne se trouve inutile,
 Souvent un seul en vaut dix mille.

Dans le dernier Journal, p. 13, l. 14, ôtez la virgule après royaumes. — P. 21, l. 10, 11, lisez lls. — P. 22, l. 15, ôtez les guillemets après ont dit, continuez-les à la marge, & finissez par en mettre deux, l. 18, après le mot perdet. — P. 25, l. 12, ne finissez pas le sens, & lisez lumière; quand. — Ibid. dans la dern. addition marginale, lisez corripietur a superveniente. — P. 27, l. dern. ceux que, lisez ceux à qui. — P. 32, l. 6, ôtez la virgule après funera. — P. 37, l. 2, faute d'une virgule après le mot églises, le sens est inintelligible. — P. 51, l. 16, barcelonettes, lisez barcelonettes. — P. 69, l. 18, il faut une virgule après réintégré pour faire un sens. — P. 78, l. 18, jugés par sentence, lisez être traités par jugement & par sentence.

Dans le Journal du 15 Août, p. 576, l. 28, 8 Octobre, lisez 8 Décembre.

Dans ce Journal, p. 124, l. 25, les colonies Françoises, lisez les colonies européennes.

T A B L E.

R U S S I E	(Pétersbourg.	113
T U R Q U I E	(Constantinople.	115
P O L O G N E	(Varsovie.	116
D A N E M A R C K	(Coppenhague.	118
I T A L I E	{ Rome.	119
	{ Turin.	120
A N G L E T E R R E	(Londres.	122
A L L E M A G N E	{ Vienne.	124
	{ Manheim.	125
F R A N C E	(Paris.	129
P A Y S - B A S	{ Bruxelles.	143
	{ Luxembourg.	146
	{ Gand.	147
	{ Namur.	149
	{ Courtray.	152
N O U V E L L E S D I V E R S E S.		154